



portrait environnement

DU TERRITOIRE 

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LAVAL AGGLOMÉRATION

2023

Un document cartographique pour une vision globale des enjeux
environnementaux du territoire



sommaire



03

Géographie administrative du territoire

- 03 Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
- 05 Les communes qui composent la communauté de communes

07

Géographie physique du territoire

- 07 Le relief et les zones de pente
- 09 La géologie
- 11 Les unités paysagères ligériennes

13

Milieux naturels

- 13 Les cours d'eau classés liste 1 et 2
- 15 Les états écologiques des masses d'eau
- 17 Les zones humides
- 19 Les étangs
- 21 Les mares
- 23 Les boisements
- 25 Les haies

27

Aménagement du territoire

- 27 L'occupation du sol
- 29 L'agriculture (Registre Parcellaire Graphique)
- 31 La pollution lumineuse

33

Biodiversité

- 33 La flore
- 39 Les amphibiens
- 43 Les reptiles
- 47 Les oiseaux
- 53 Les mammifères
- 57 Les poissons
- 59 Les invertébrés
- 65 Le schéma Régional de Cohérence Écologique

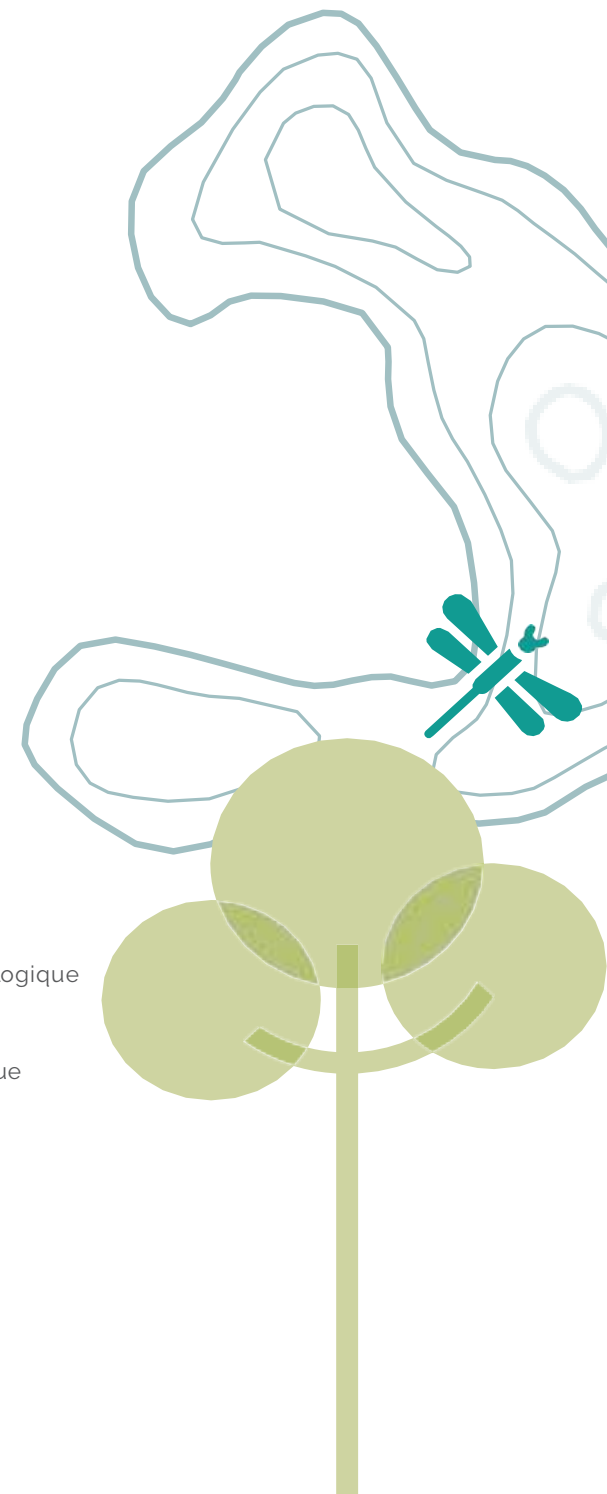
67

Zonage nature

- 67 Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique
- 69 Les Espaces Naturels Sensibles
- 71 Les sites natura 2000

73

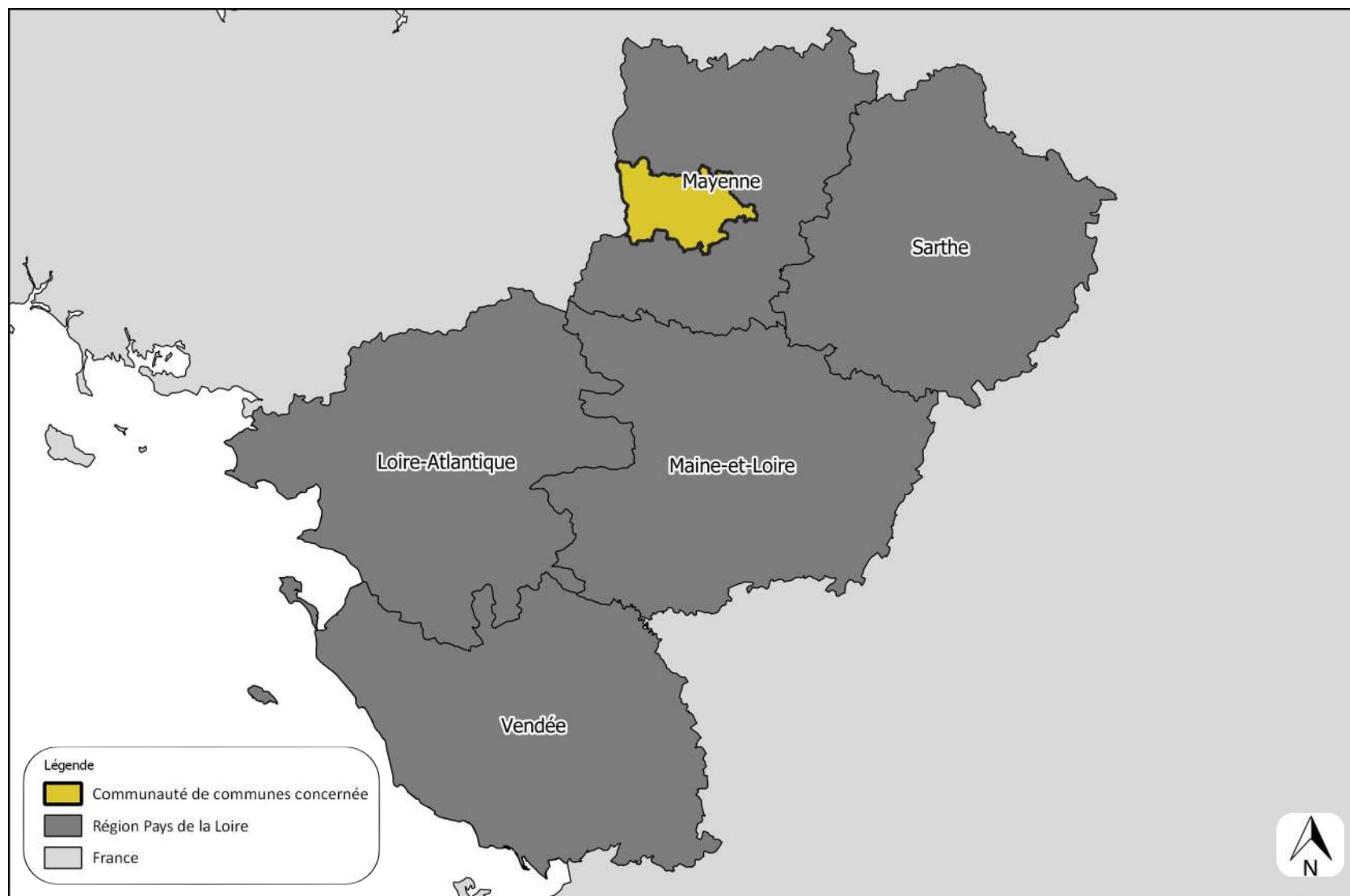
Synthèse



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté de communes en Pays
de la Loire



0 15 30 45 60 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

La communauté de communes de Laval agglomération se situe en région Pays de la Loire, au centre-ouest du département de la Mayenne.

Elle a été créée en 1993 sous le nom du Pays de Laval. La communauté de communes devient communauté d'Agglomération en 2001 et le nom de Laval Agglomération est adopté en 2002.

En 2019, la communauté de communes du Pays de Loiron rejoint la communauté d'agglomération.

L'ESSENTIEL

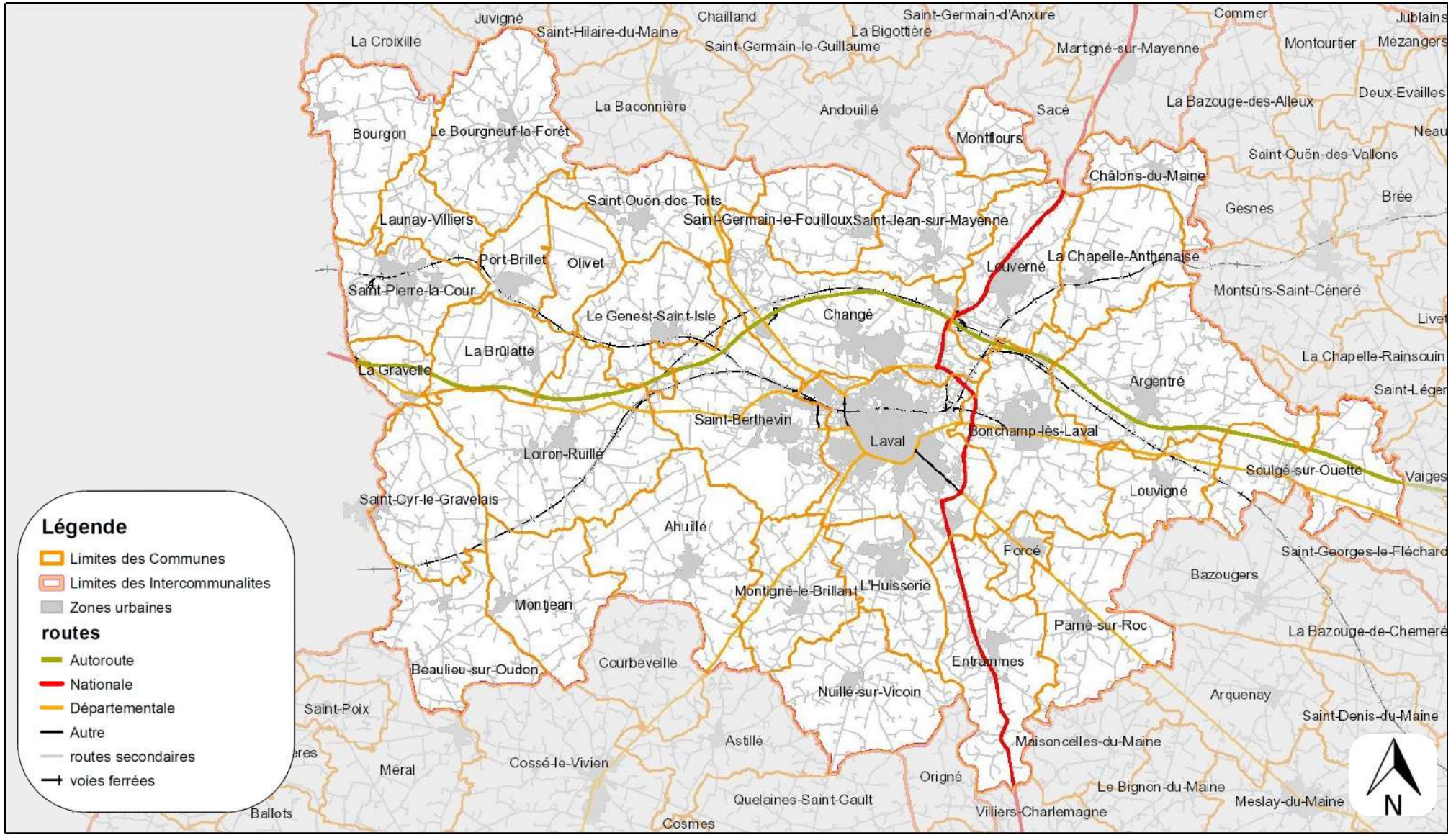
- Région des Pays de la Loire
- Département de la Mayenne
- Fusion entre Pays de Laval et Pays de Loiron



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Les communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

D'une superficie de 695 km², Laval agglomération est composé de 34 communes en 2023, dont la ville de Laval, chef lieu du département de la Mayenne.

La répartition de la population est très hétérogène sur le territoire avec une forte densité de population sur Laval et les communes environnantes.

La communauté d'agglomération compte 114501 habitants (INSEE 2020). La ville de Laval est la plus peuplée du département avec désormais plus de 50 000 habitants (2022), soit plus de 40 % de la population de Laval Agglomération.

L'ESSENTIEL

- 34 communes, 114501 habitants
- Laval, chef lieu du département
- 695 km², 164 hab./km²



Superficie, population et densité par communes (Source : INSEE 2020)

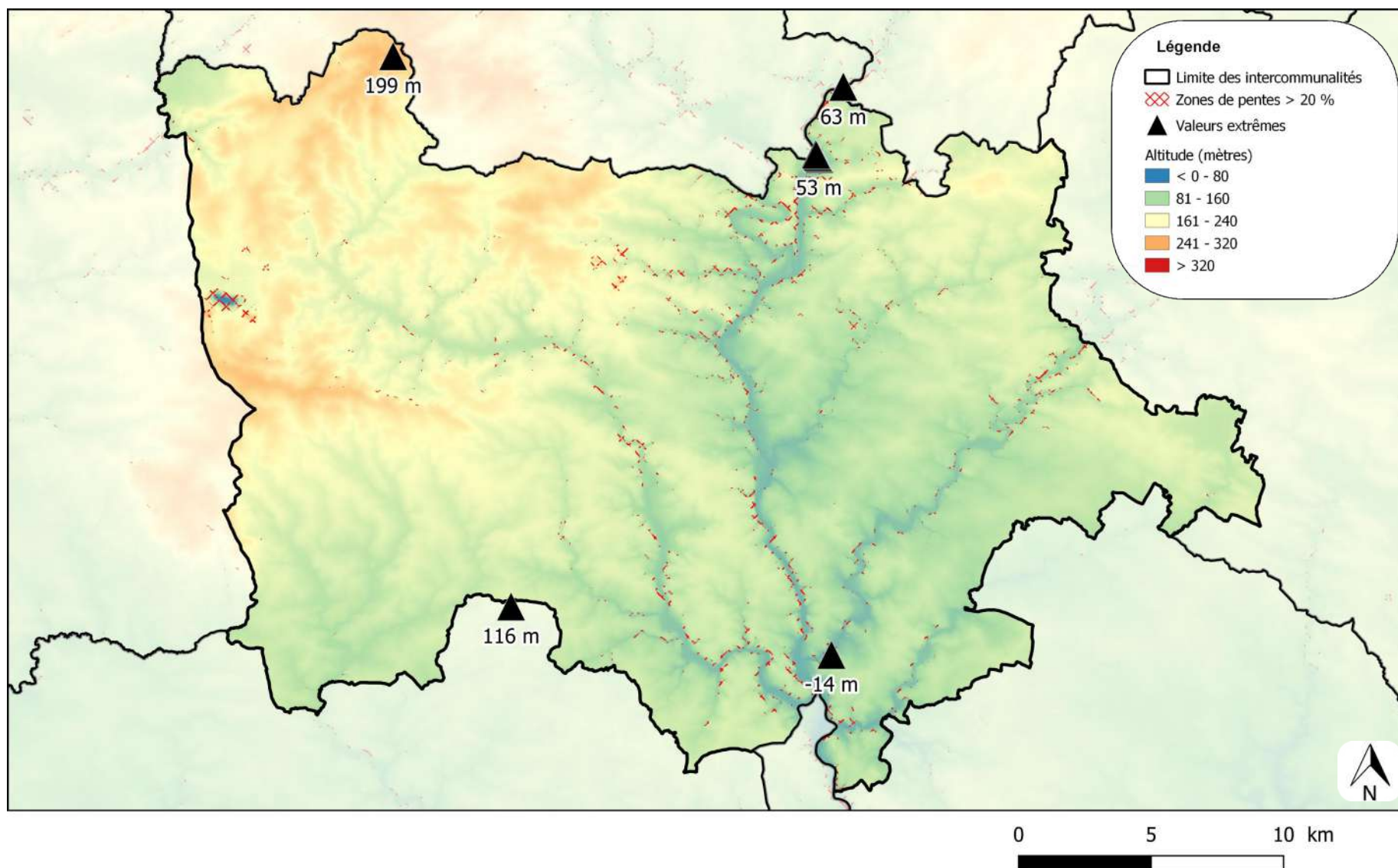
Classement par ordre d'importance : ■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Superficie (ha)	Habitants	Densité (hab. / km ²)
Ahuillé	3055,96	1844	60,3
Argentré	3710,13	2831	76,3
Beaulieu-sur-Oudon	2023,88	535	26,4
Bonchamp-lès-Laval	2752,27	6187	224,8
Bourgon	2139,12	628	29,4
Châlons-du-Maine	984,8	708	71,9
Changé	3570,7	6313	176,8
Entrammes	2680,57	2251	84,0
Forcé	501,34	1089	217,2
L'Huisserie	1513,1	4415	291,8
La Brûlatte	1555,25	677	43,5
La Chapelle-Anthenaise	2027,4	967	47,7
La Gravelle	620,3	571	92,1
Launay-Villiers	944,27	375	39,7
Laval	3428,96	49617	1447,0
Le Bourgneuf-la-Forêt	2891,03	1732	59,9
Le Genest-Saint-Isle	1877,54	2122	113,0
Loiron-Ruillé	4001,34	2740	68,5
Louverné	2076,7	4365	210,2
Louvigné	1267,5	1152	90,9
Montflours	799,05	252	31,5
Montigné-le-Brillant	1780,35	1337	75,1
Montjean	2013,13	1036	51,5
Nuillé-sur-Vicoin	2411,6	1220	50,6
Olivet	986,97	412	41,7
Parné-sur-Roc	2403,62	1383	57,5
Port-Brillet	820,55	1795	218,8
Saint-Berthevin	3207,26	7381	230,1
Saint-Cyr-le-Gravelais	2046,89	557	27,2
Saint-Germain-le-Fouilloux	1565	1186	75,8
Saint-Jean-sur-Mayenne	1805,1	1650	91,4
Saint-Ouën-des-Toits	2122,67	1782	84,0
Saint-Pierre-la-Cour	1606,26	2298	143,1
Soulgé-sur-Ouette	2307,97	1093	47,4
Laval Agglo	69498,58	114501	164,8

géographie physique

DU TERRITOIRE

Le relief



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Le territoire est marqué par un relief ondulé, traversé par la vallée de la Mayenne, du nord au sud, et les vallées du Vicoïn et de la Jouanne. Le nord-ouest du territoire présente quelques zones de crêtes. Les zones de pentes sont essentiellement localisées le long des vallées de cours d'eau et en bordure des profondes carrières. Elles représentent 2 % de la surface totale du territoire.

L'altitude varie de - 14 mètres, dans une carrière à Entrammes à 199 mètres au Bourgneuf-la-Forêt. Les altitudes de la communauté d'agglomération varient ainsi :

- < 0 mètres : 10 ha (0,01 % du territoire)
- 0 – 50 mètres : 1110 ha (1,6 % du territoire)
- 51 – 100 mètres : 29020 ha (40,9 % du territoire)
- 101 – 150 mètres : 34 121 ha (48,0 % du territoire)
- > 150 mètres : 6765 ha (9,5 % du territoire)



L'ESSENTIEL

- Point culminant à 199 m, Bourgneuf-la-Forêt
- 88,9 % du territoire entre 50 et 150 mètres
- 2 % du territoire en zone de pentes > 20 %

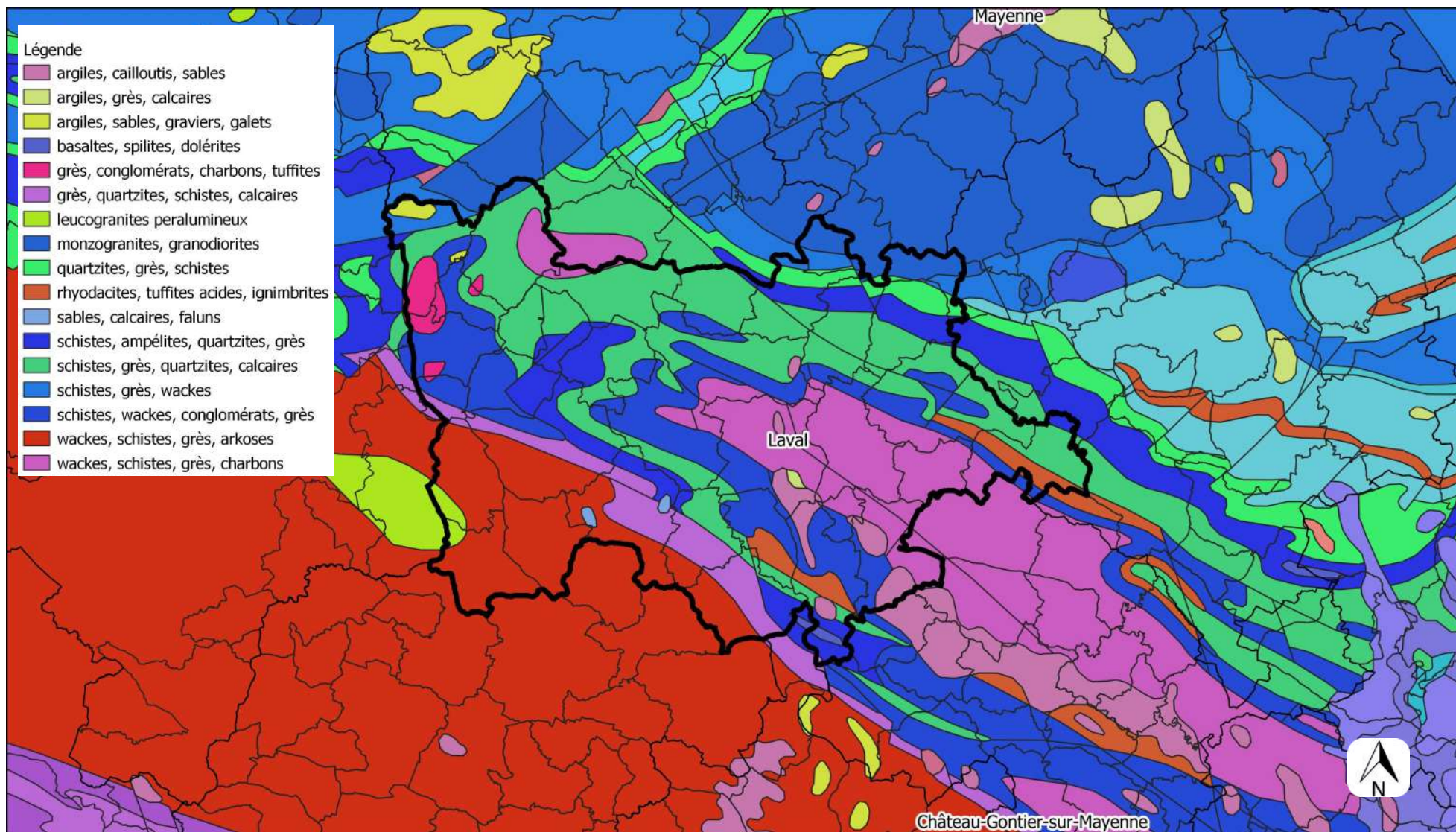


Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente

géographie physique

DU TERRITOIRE

La géologie



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

La nature des roches sur le territoire de Laval Agglomération est caractérisée par la présence de roches calcaires datant notamment du Carbonifère (entre 299 et 359 millions d'années) et appelées Calcaires de Laval. Elles traversent le territoire d'est en ouest sur la majeure partie de Laval Agglo. La présence de cette roche à engendré une activité industrielle (carrières, fours à chaux, affleurements rocheux...) encore présente notamment à Saint-Pierre-la-Cour.

La partie sud-ouest du territoire est constituée d'une roche plus ancienne datant de 600 à 750 millions d'année constituée de wackes, schistes, grés et arkoses. Cette roche est composée de sédiments issus de l'érosion de la chaîne cadomienne.

La diversité géologique présente sur le territoire de Laval Agglo est remarquable et va être à l'origine de nombreux milieux naturels rares d'intérêt patrimonial : pelouses sèches, coteaux calcaires, grottes...

L'ESSENTIEL

- Présence de roches calcaires sur la majeure partie du territoire
- Calcaires de Laval
- Présence de roches acides sur le sud-ouest



Bord de route schisteux situé à Louvigné



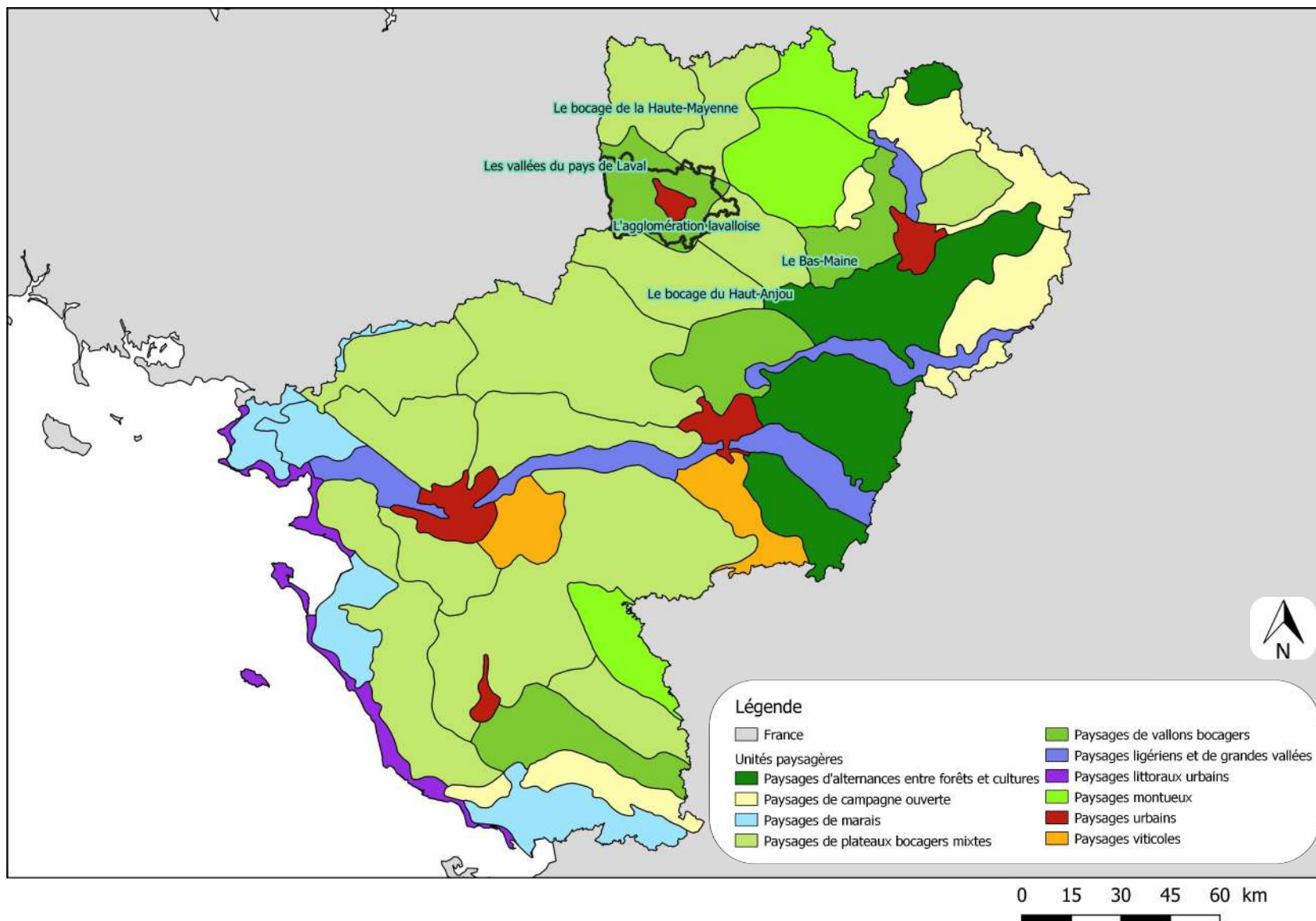
Pelouse calcaire située à Changé

La nature des roches influence très fortement la nature des sols, les réseaux hydrographiques et l'occupation du sol. De ce fait, la richesse faunistique et floristique d'un territoire dépend très fortement de sa géologie..

géographie physique

DU TERRITOIRE

Les unités paysagères

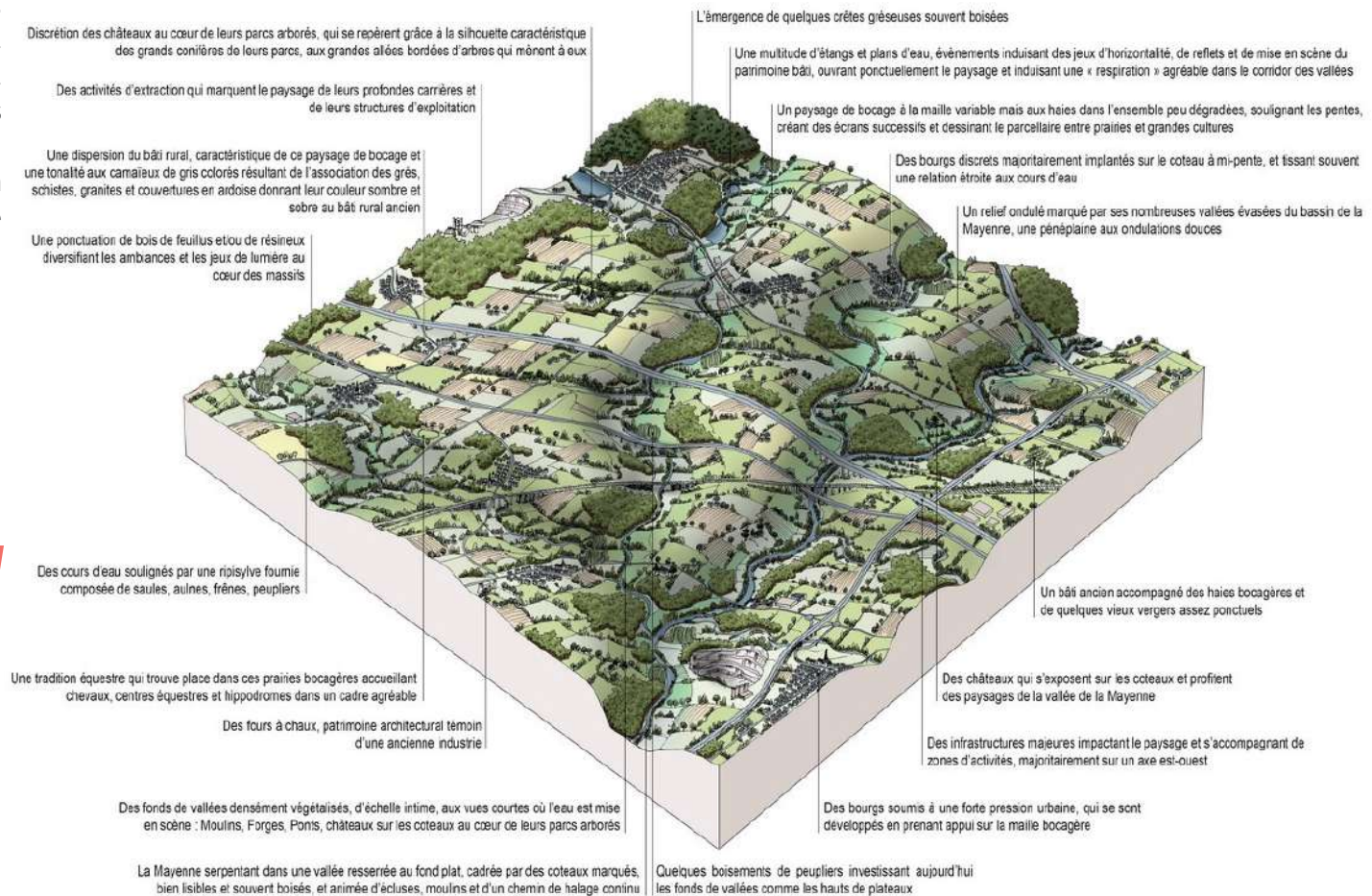


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Le paysage des Pays de la Loire est décomposé en 50 unités paysagères nommées localement et classées en 10 familles principales. Laval Agglo s'étend sur 5 unités paysagères dont deux principales : les vallées du pays de Laval (76,6%) et l'agglomération lavalloise (11,7%).

Les vallées du pays de Laval sont caractérisées par « un réseau dense de vallées encaissées qui structurent le territoire et les activités humaines. [...] Le bocage est un élément identitaire du territoire, son maillage assez dense se relâche au Sud offrant des vues plus ouvertes sur les paysages de plaine et de plateaux cultivés. [...] Cette unité paysagère enchâsse l'agglomération lavalloise et en subit les pressions [...], par le développement du réseau routier et ferré. »
Atlas de Paysages des Pays de la Loire, 2017.

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des vallées du pays de Laval (5)



L'ESSENTIEL

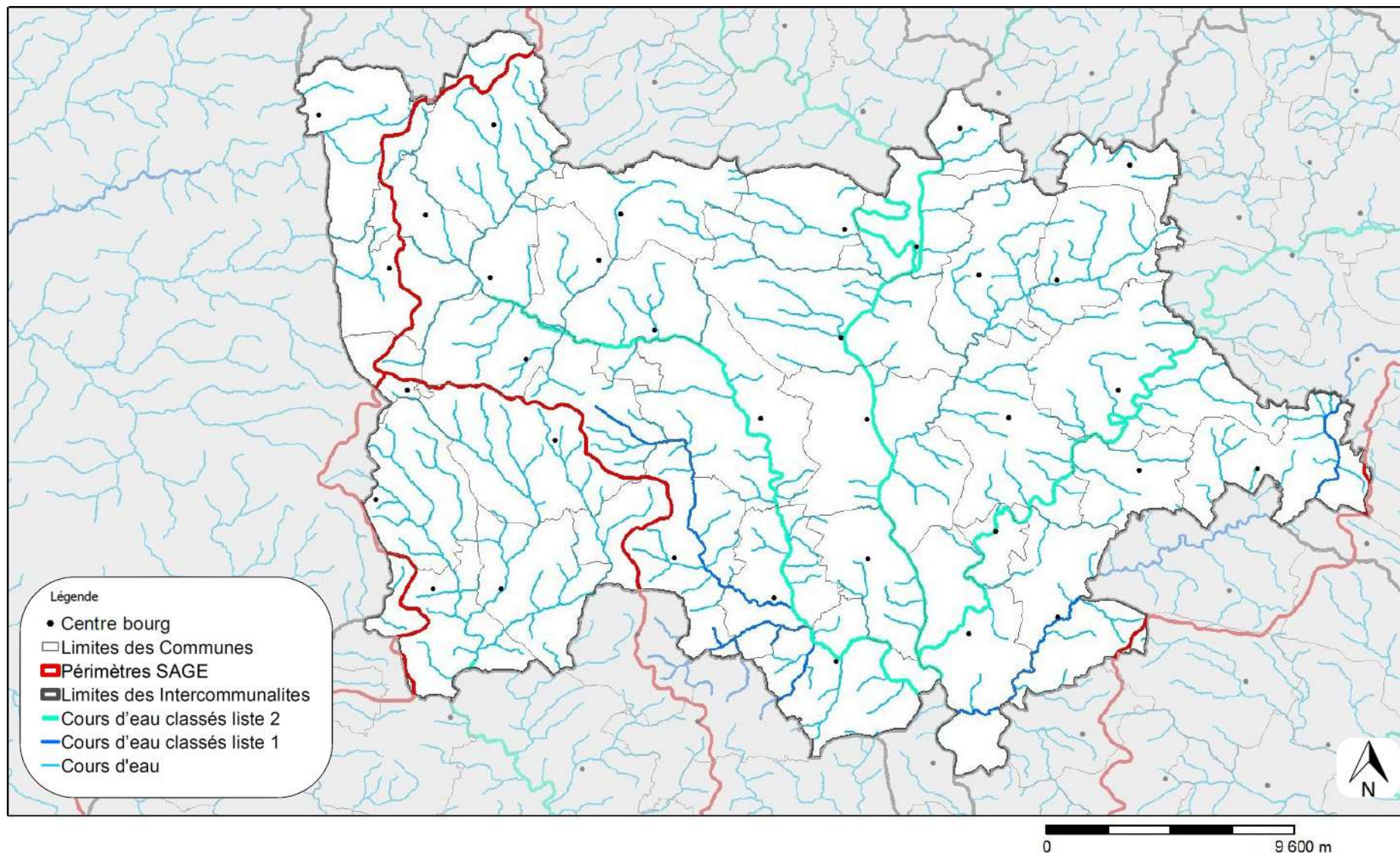
- Les vallées du pays de Laval (76,6%)
- L'agglomération lavalloise (11,7%)
- Le Bas-Maine (5,4%)
- Le bocage du Haut-Anjou (3,2%)
- Le bocage de la Haute-Mayenne (2,1%)

Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations. (art. 1, Convention européenne du paysage)

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



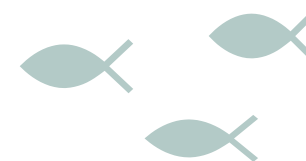
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

469 km de cours d'eau circulent sur le territoire de Laval Agglo qui sont répartis en 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) correspondant à 4 bassins versants : le SAGE de la Mayenne (80,5 %), le SAGE de l'Oudon (13,4 %), le SAGE de la Vilaine (5,9 %) et le SAGE de la Sarthe aval (0,1 %).

8 cours d'eau du bassin de la Mayenne sont classés patrimoniaux : la Jouanne, la Mayenne, l'Ernée, le Vicoin, l'Ouette et trois affluents du Vicoin (la Paillardière, le Galoi et le Poncé). Leur classement est associé à la présence de deux espèces patrimoniales : la Truite fario (*Salmo trutta*) et Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*). Cette dernière est une migratrice qui grandit dans les cours d'eau et se reproduit en mer. Sa présence sur le territoire dépend donc de l'accessibilité du cours d'eau, d'où l'importance de la préservation des continuités écologiques.

L'ESSENTIEL

- 27 % de cours d'eau classés liste 1
- 18,4 % de cours d'eau classés liste 2
- 2 espèces patrimoniales de poissons



Proportion des cours d'eau classés dans la communauté de communes

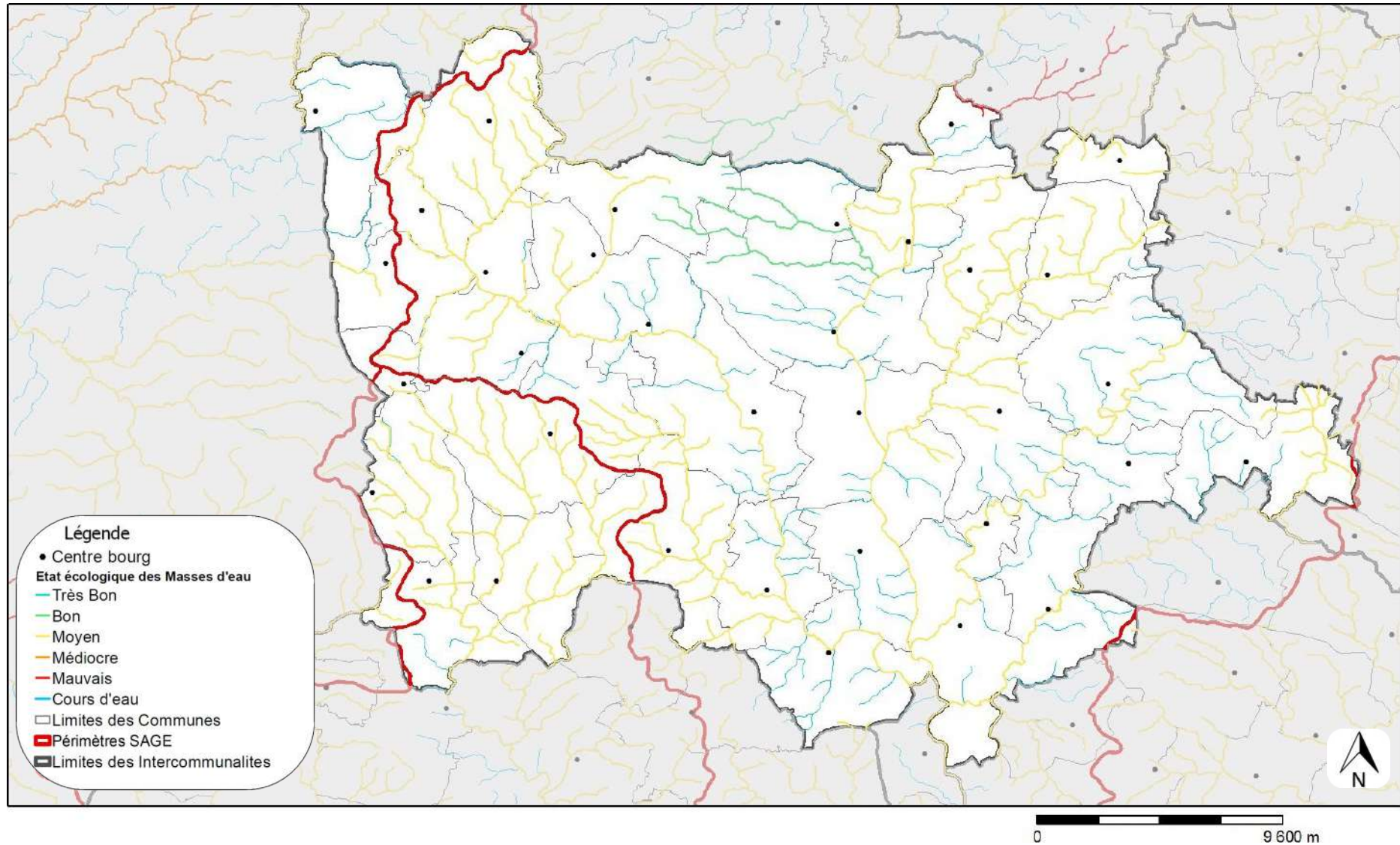
Cours d'eau	Linéaire (m)	Ratio cours d'eau (%)
Linéaire total	469 585	100,0 %
Cours d'eau liste 1	126 716	27,0 %
Cours d'eau liste 2	86 183	18,4 %

Certains cours d'eau du territoire sont classés en liste 1 et/ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. La liste 1 interdit la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique et sédimentaire. La liste 2 impose que, dans un délai de 5 ans, tous les ouvrages présents faisant obstacle soient aménagés et gérés pour assurer la continuité écologique et sédimentaire.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

État écologique des masses d'eau



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

L'état écologique des masses d'eau est considéré comme moyen sur 93,7 % des cours d'eau du territoire, soit 440 km de cours d'eau.

27,9 km de cours d'eau sont considérés en bon état sur Laval Agglo, soit presque 6 % des cours d'eau du territoire. A l'échelle départementale, 18% des cours d'eau sont considérés en bon ou très bon état.



L'ESSENTIEL

- 93,7 % du réseau en état de conservation moyen
- 5,9 % du réseau en bon état



État écologique des masses d'eau et ratio à l'échelle de la communauté de communes

Classement par ordre d'importance 1 2 3

État écologique	Linéaire EPCI (m)	Ratio linéaire EPCI %
Très bon	0	0,0 %
Bon	27 902	5,9 %
Moyen	440 241	93,7 %
Médiocre	0	0,0 %
Mauvais	1 535	0,3 %

Pourcentage de cours d'eau en bon état écologique

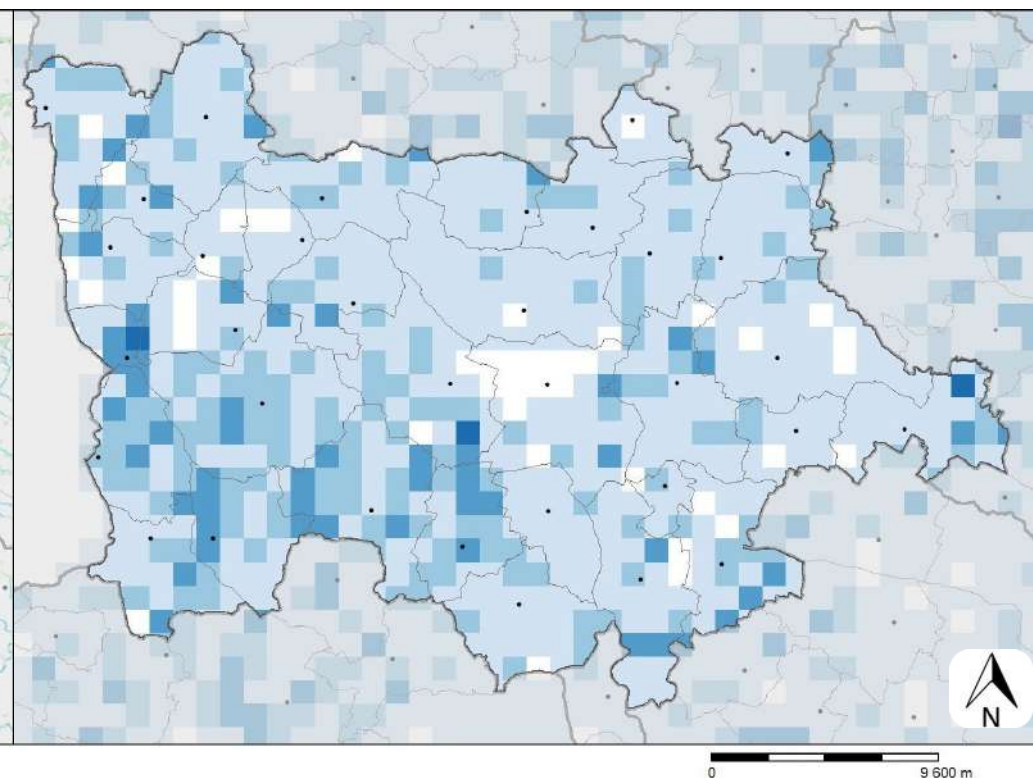
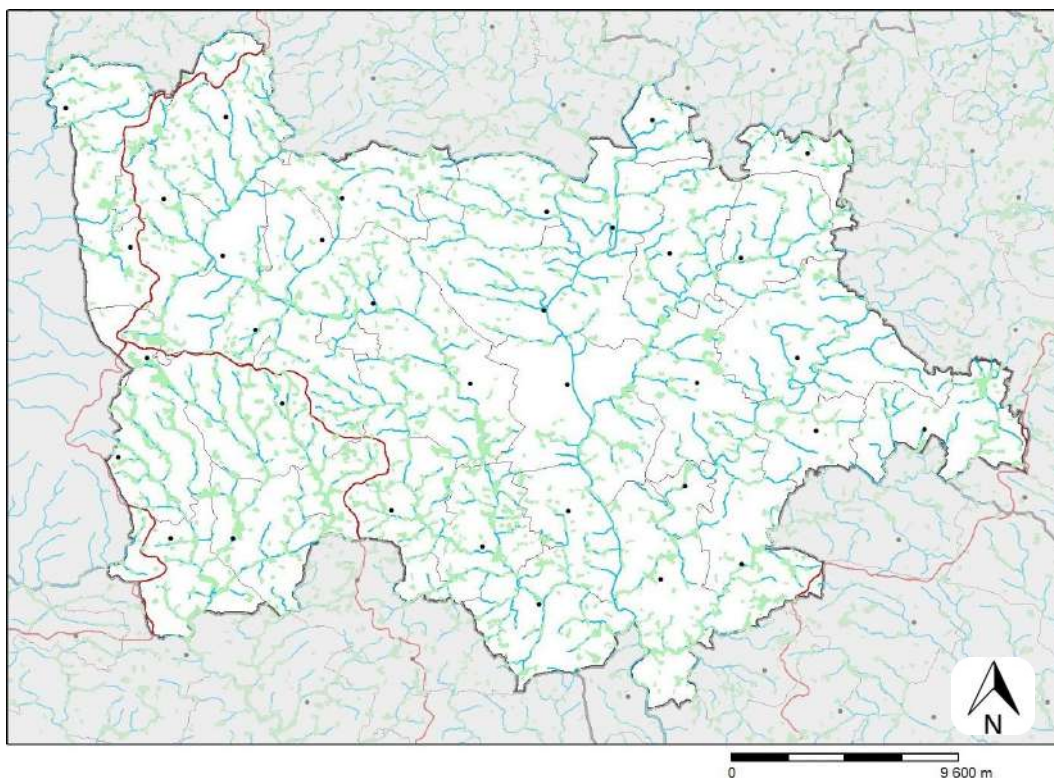
Valeur national	Valeur Loire Bretagne	Région Pays de la Loire	Vendée	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe
45 %	24 %	11 %	2 %	1 %	5 %	18 %	28 %

La directive cadre sur l'eau (DCE) fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le bon état des eaux. L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques, hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (ex : indices invertébrés ou poissons). Pour chaque type de masse de d'eau, il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » (conditions représentatives d'une eau de surface, pas ou très peu influencée par l'activité humaine).

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les zones humides



Légende

- Centre bourg
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites

Légende

- Centre bourg
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- densité zones humides hors plan d'eau
- Pas de zones humides
- Inférieur à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 50 %
- Supérieur à 50 %

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

La surface de zones humides de Laval Agglomération est d'environ 2939 ha, soit 4,28 % du territoire. C'est légèrement en dessous de la moyenne départementale de 4,56 %.

La commune de Loiron-Ruillé en possède le plus en quantité (230 ha) et la commune de la Gravelle en possède la plus forte densité (8,4 %). Le secteur sud-ouest de la communauté d'agglomération a une densité de zones humides plus importante que le reste du territoire.

Les zones humides jouent un rôle de tampon dans le cycle de l'eau. Elles abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales. Elles sont menacées par le drainage et l'abandon de la gestion qui entraîne la fermeture du milieu.

L'ESSENTIEL

- 2939 ha
- 4,28 % du territoire de Laval Agglo
- Densité plus forte sur le sud-ouest du territoire

Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

Surface et pourcentage de zones humides par communes



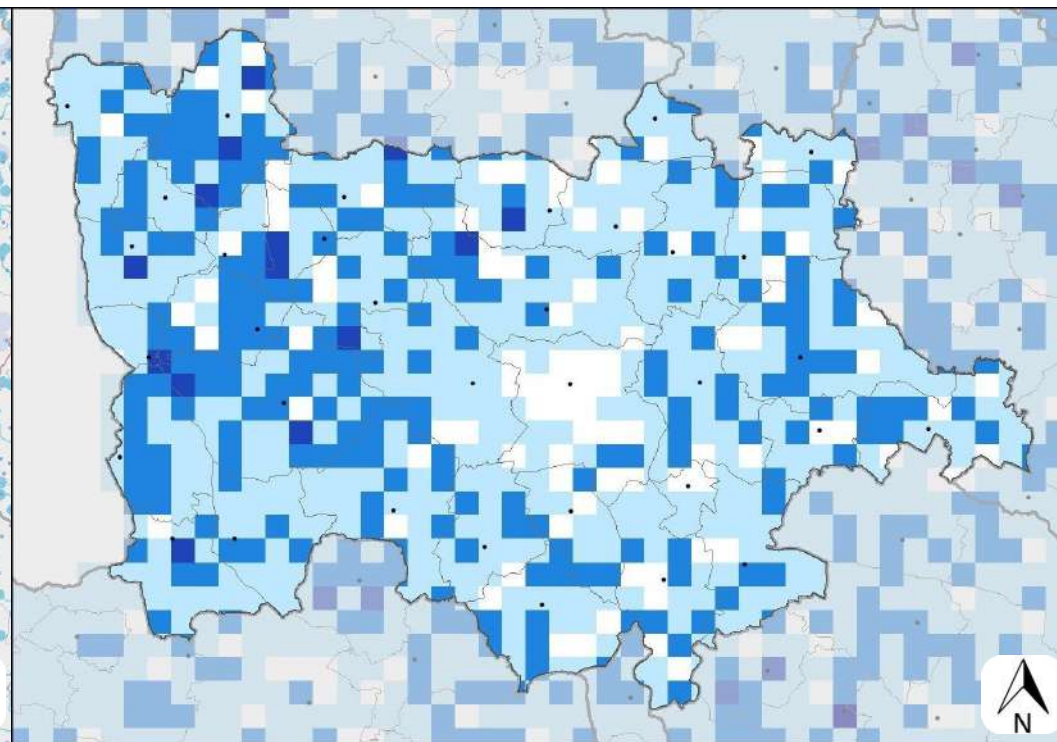
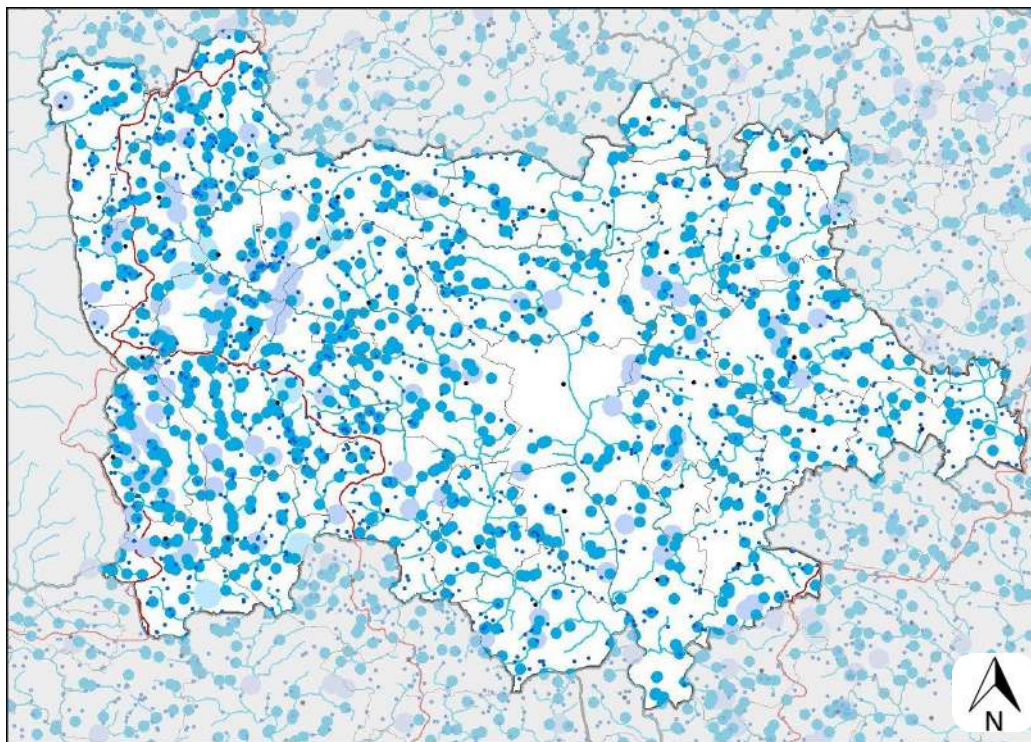
Classement par ordre d'importance 1 2 3

Commune	Surface zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Ahuillé	218,05	7,30 %
Argentré	73,75	2,01 %
Beaulieu-sur-Oudon	108,81	5,51 %
Bonchamp-lès-Laval	122,65	4,46 %
Bourgon	103,60	4,94 %
Châlons-du-Maine	49,06	5,08 %
Changé	76,71	2,21 %
Entrammes	115,55	4,42 %
Forcé	19,41	3,93 %
L'Huisserie	43,92	2,98 %
La Brûlatte	56,32	3,70 %
La Chapelle-Anthemoise	53,28	2,68 %
La Gravelle	52,33	8,40 %
Launay-Villiers	49,55	5,48 %
Laval	84,24	2,46 %
Le Bourgneuf-la-Forêt	125,47	4,39 %
Le Genest-Saint-Isle	80,98	4,36 %
Loiron-Ruillé	229,71	5,76 %
Louverné	63,13	3,07 %
Louvigné	39,36	3,13 %
Montfours	12,03	1,52 %
Montigné-le-Brillant	112,84	6,25 %
Montjean	122,68	6,21 %
Nuillé-sur-Vicoin	102,52	4,35 %
Olivet	20,64	2,07 %
Parné-sur-Roc	102,90	4,33 %
Port-Brillet	14,29	1,76 %
Saint-Berthevin	166,24	5,18 %
Saint-Cyr-le-Gravelais	152,59	7,70 %
Saint-Germain-le-Fouilloux	56,16	3,63 %
Saint-Jean-sur-Mayenne	45,69	2,57 %
Saint-Ouën-des-Toits	92,56	4,35 %
Saint-Pierre-la-Cour	71,35	4,55 %
Soulgé-sur-Ouette	101,11	4,41 %
CC Laval agglomération	2939,48	4,28 %

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les étangs



- Légende**
- Centre bourg
 - plans d'eau supérieurs 100m2
 - 100 à 1000 m²
 - 1000 à 10000 m²
 - 1 à 10 ha
 - > 10 ha
 - Cours d'eau
 - Limites des Communes
 - ▭ Bassins Versants
 - ▭ Limites des Intercommunalites

- Légende**
- Centre bourg
 - Limites des Communes
 - ▭ Limites des Intercommunalites
 - Densité d'étangs
 - Nombre d'étangs au km²
 - aucun étang
 - de 1 à 3 étangs
 - de 4 à 8 étangs
 - de 9 à 15 étangs
 - > à 15 étangs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Un étang est défini comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté par un bassin pluvial, et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale. » (*Office Français de la Biodiversité*). Les grands étangs sont souvent constitués de plusieurs habitats aquatiques (herbiers aquatiques, roselières...) et terrestres (berges végétalisées...) qui peuvent être favorables à la biodiversité (oiseaux, invertébrés, plantes aquatiques...). Cette capacité d'accueil pour la biodiversité dépend bien souvent de la gestion qui est conduite sur l'étang.

La communauté de communes possède 1 986 étangs dont 95 % sont de petite taille (< 1 ha). 95 étangs sont de taille moyenne (entre 1 ha et 10 ha) et 8 étangs sont de grande taille (> 10 ha), soit 38 % des grands étangs de la Mayenne.

Sur Laval Agglo, la densité d'étangs est plus forte sur tout l'ouest du territoire avec 164 étangs à Loiron-Ruillé et 130 étangs au Bourgneuf-la-Forêt.

L'ESSENTIEL

- 1986 étangs dont 95 % de petite taille (< 1 ha)
- 8 grands étangs de plus de 10 ha

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Mayenne. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDT de la Mayenne.

Nombre d'étangs par superficie par communes

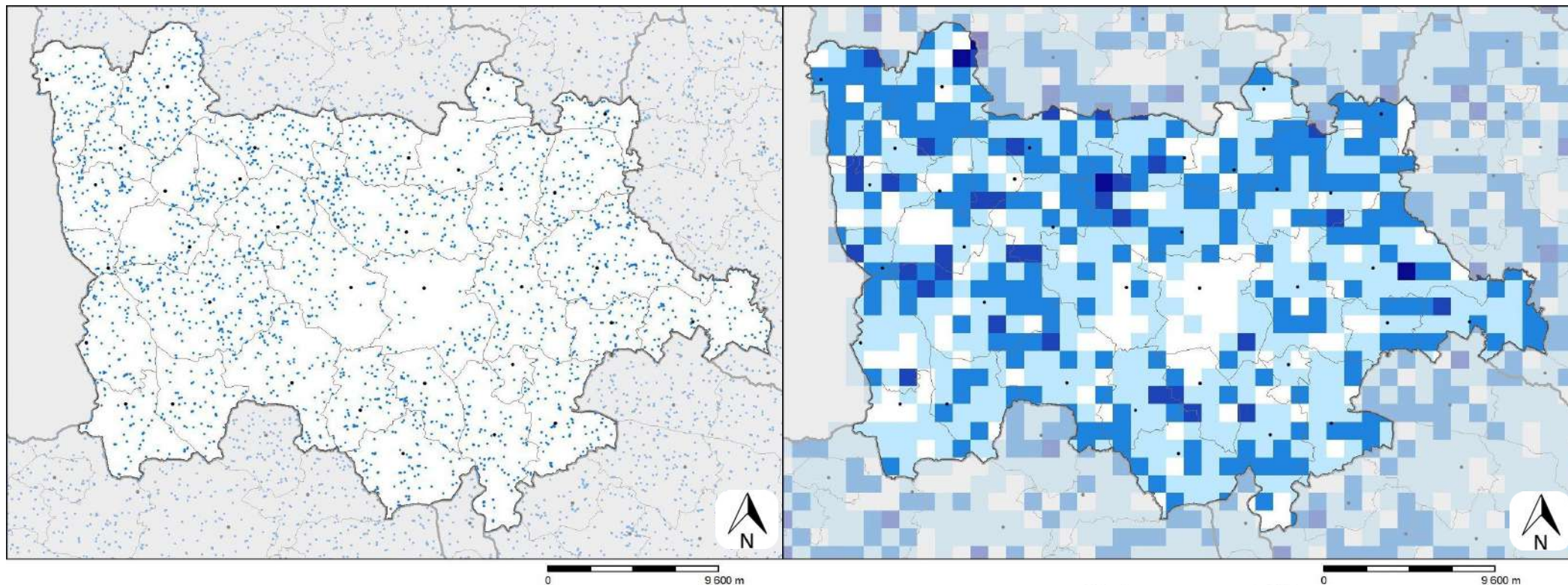
Classement par ordre d'importance ■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Total	< 1 ha	Entre 1 ha et 10 ha	> 10 ha
Ahuillé	92	88	4	0
Argentré	99	94	5	0
Beaulieu-sur-Oudon	66	60	5	1
Bonchamp-lès-Laval	90	85	5	0
Bourgon	59	58	1	0
Châlons-du-Maine	23	22	0	1
Changé	98	96	2	0
Entrammes	54	52	2	0
Forcé	4	3	1	0
L'Huisserie	38	36	2	0
La Brûlatte	64	54	9	1
La Chapelle-Anthenaise	51	49	2	0
La Gravelle	21	18	3	0
Launay-Villiers	37	35	2	0
Laval	29	28	1	0
Le Bourgneuf-la-Forêt	130	123	6	1
Le Genest-Saint-Isle	65	64	1	0
Loiron-Ruillé	164	159	4	1
Louverné	59	54	5	0
Louvigné	28	28	0	0
Montflours	13	13	0	0
Montigné-le-Brillant	49	49	0	0
Montjean	57	54	2	1
Nuillé-sur-Vicoin	58	56	2	0
Olivet	38	31	6	1
Parné-sur-Roc	68	65	3	0
Port-Brillet	28	26	1	1
Saint-Berthevin	73	70	3	0
Saint-Cyr-le-Gravelais	94	80	14	0
Saint-Germain-le-Fouilloux	38	38	0	0
Saint-Jean-sur-Mayenne	23	23	0	0
Saint-Ouën-des-Toits	64	63	1	0
Saint-Pierre-la-Cour	56	53	3	0
Soulgé-sur-Ouette	56	56	0	0
CC Laval agglomération	1986	1883	95	8

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les mares (< 500 m²)



Légende

- Centre bourg
- Mares
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites

Légende

- Centre bourg
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites
- Densité de mares
- Nombre mares au km²
- aucune mare
- de 1 à 2 mares
- de 3 à 5 mares
- de 6 à 8 étangs
- > à 8 mares

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

La mare est un des éléments qui constitue le bocage. Elles ont la particularité d'accueillir une riche biodiversité et sont notamment les milieux de reproduction des amphibiens. En France, 90 % des mares auraient disparu depuis le siècle dernier et 1 espèce sur 3 est menacée d'extinction en Pays de la Loire.

La communauté d'agglomération possède 1518 mares, soit une densité de 2,21 mares par kilomètre carré. C'est largement supérieur à la moyenne du département de la Mayenne qui est de 1,7 mares par kilomètre carré.

La commune de Changé possède le plus de mares en nombre (107) et la commune de La Gravelle en possède la plus forte densité sur le territoire (3,85 / km²).

La commune de Forcé est celle qui en possède le moins en quantité (5) et en densité (1,01 / km²).

Les mares sont inégalement réparties sur le territoire, le secteur nord du territoire est marqué par une densité de mare plus importante qu'au sud de Laval Agglo. Les zones blanches correspondent aux secteurs urbanisés.

L'ESSENTIEL

- 1518 mares
- Densité de 2,21 mares / km²
- Densité très supérieure à la moyenne départementale



Réglementation sur les mares

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

Nombre et densité de mares par communes

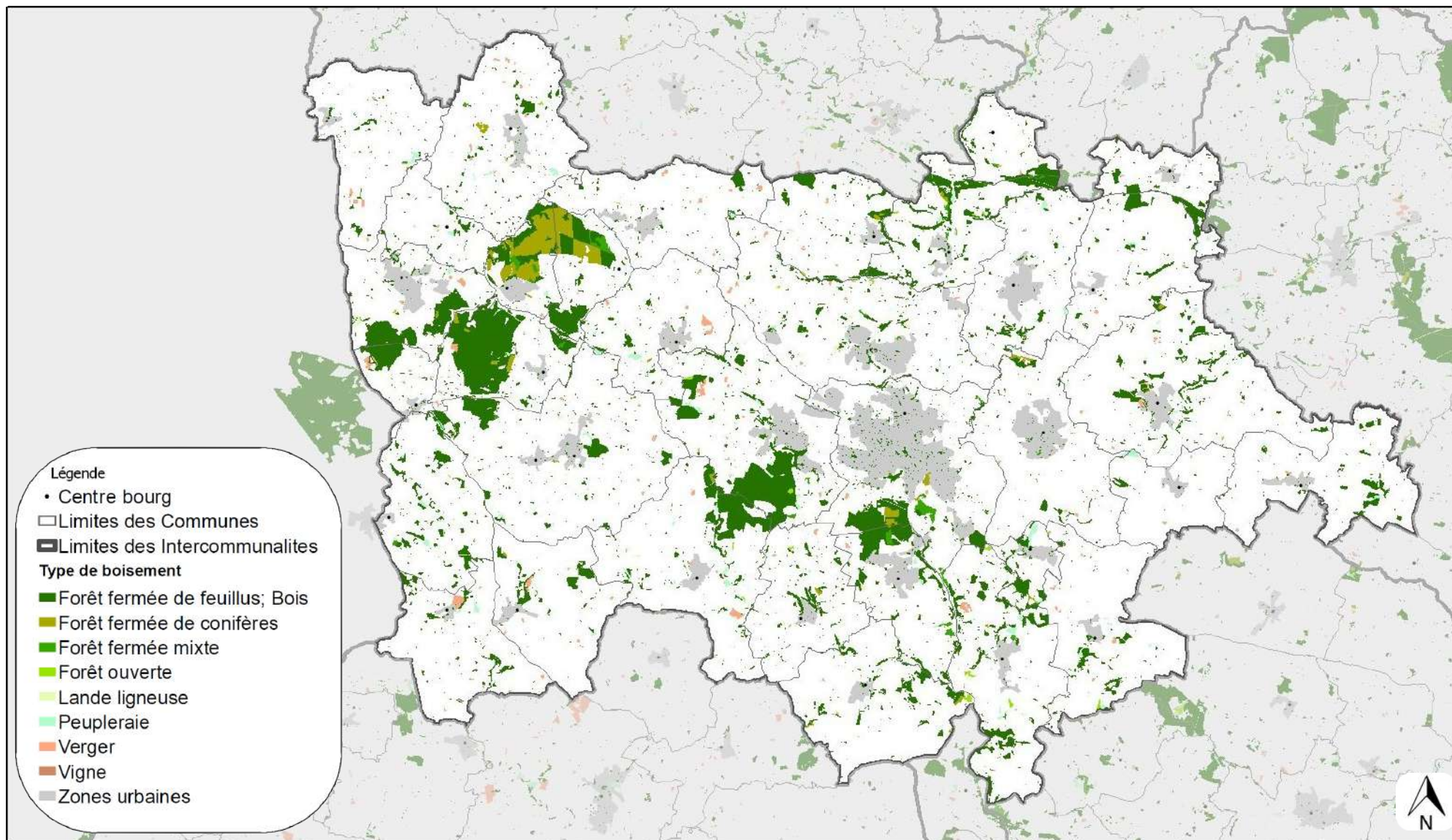
Classement par ordre d'importance 1 2 3

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km ²)
Ahuillé	60	2,01
Argentré	92	2,50
Beaulieu-sur-Oudon	24	1,22
Bonchamp-lès-Laval	44	1,60
Bourgon	65	3,10
Châlons-du-Maine	27	2,80
Changé	107	3,09
Entrammes	56	2,14
Forcé	5	1,01
L'Huisserie	25	1,70
La Brûlatte	27	1,77
La Chapelle-Anthemoise	51	2,56
La Gravelle	24	3,85
Launay-Villiers	15	1,66
Laval	39	1,14
Le Bourgneuf-la-Forêt	92	3,22
Le Genest-Saint-Isle	48	2,58
Loiron-Ruillé	102	2,56
Louverné	48	2,33
Louvigné	27	2,15
Montflours	11	1,39
Montigné-le-Brillant	36	1,99
Montjean	36	1,82
Nuillé-sur-Vicoin	52	2,20
Olivet	20	2,01
Parné-sur-Roc	51	2,15
Port-Brillet	17	2,10
Saint-Berthevin	40	1,25
Saint-Cyr-le-Gravelais	45	2,27
Saint-Germain-le-Fouilloux	41	2,65
Saint-Jean-sur-Mayenne	29	1,63
Saint-Ouën-des-Toits	67	3,15
Saint-Pierre-la-Cour	37	2,36
Soulgé-sur-Ouette	58	2,53
CC Laval agglomération	1518	2,21

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Laval Agglo possède 11 849 ha de surfaces boisées, ce qui représente 13,4 % de la surface de la communauté d'agglomération. C'est le troisième territoire le plus boisé de la Mayenne en surface, et plus élevé que la moyenne du département qui est de 9,6 %. La forêt fermée de feuillus est le type de boisement le plus représenté sur le territoire et concerne 7 545 ha (64% de la surface boisée).

Les principaux massifs du territoire sont le bois des Gravelle, le bois de Misedon, la forêt de Concise et le bois de l'Huisserie. Ce dernier est l'un des rares boisements publics mayennais où il est plus simple d'impulser des actions de gestion favorables à la biodiversité.

Quelques massifs de moindre importance sont éparpillés sur le territoire : le bois de Gondin, le bois de Clermont et les coteaux boisement qui bordent le cours d'eau la Mayenne.

Le second type de boisement sont les forêts fermées de conifères avec 2 020 ha soit 17 % des surfaces boisées du territoire. Ce type de boisement est moins intéressant pour la biodiversité car moins diversifié en espèces d'arbres. Les strates herbacée et arbustive y sont souvent absentes. Le bois de Misedon est le seul bois du territoire qui est majoritairement composé de résineux.

L'ESSENTIEL

- 11 849 ha de boisement, 13,4 % du territoire
- Supérieur à la moyenne départementale
- 64 % de la surface boisée en feuillus, 17 % en résineux



Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance 1 2 3

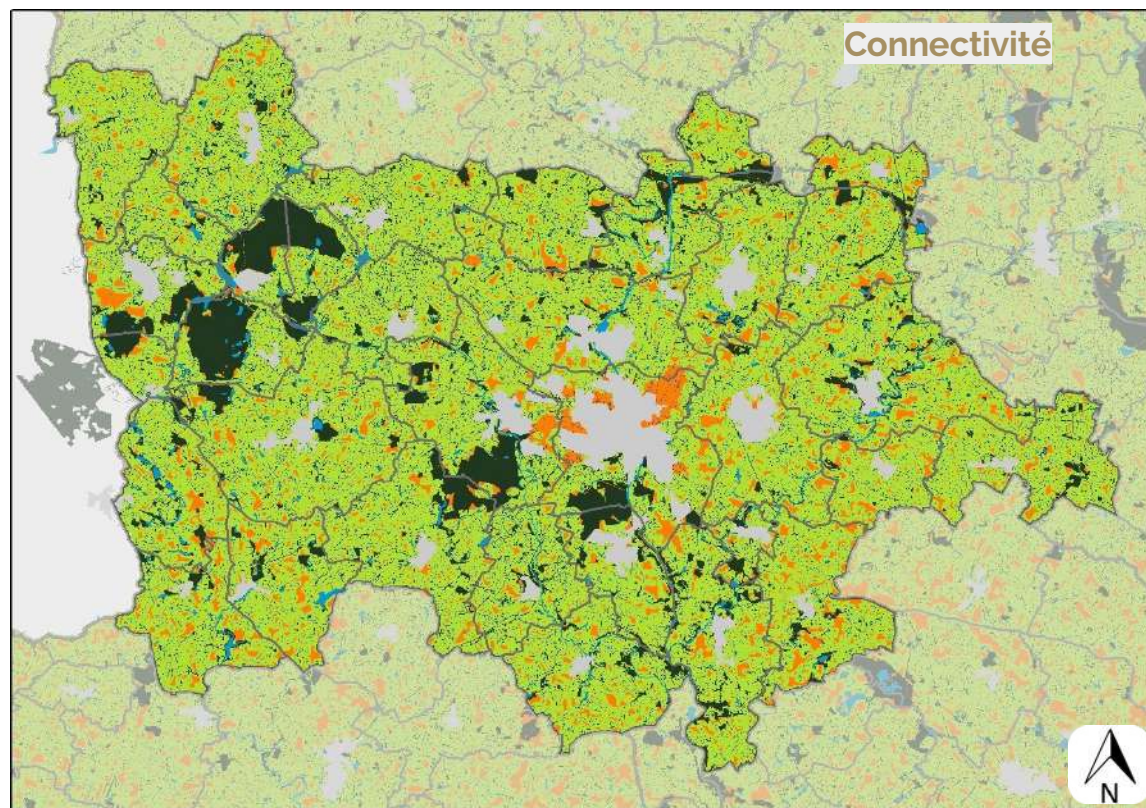
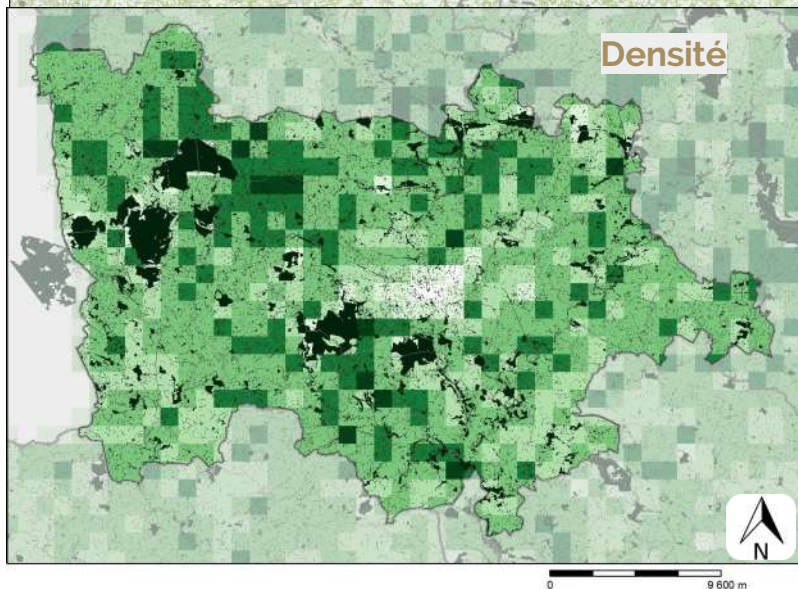
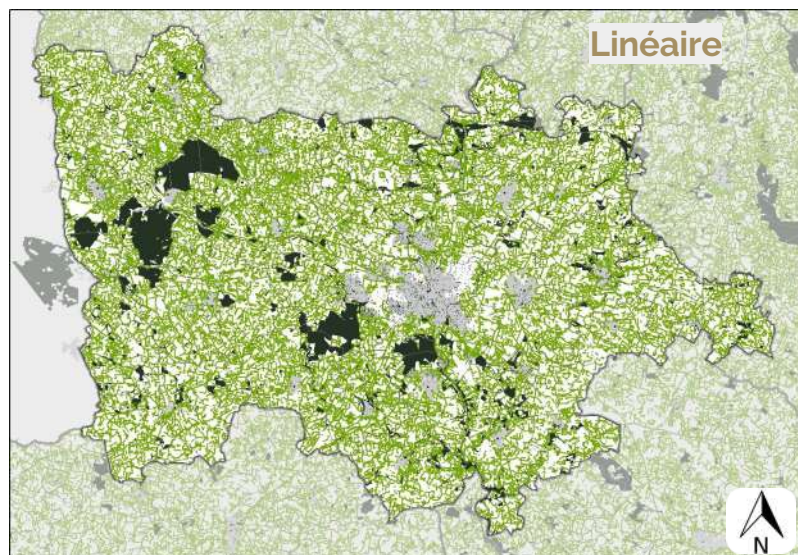
Type boisement	Surface (ha)	% de la superficie de l'EPCI	Surface départementale (ha)	% de la superficie de la Mayenne
Bois	565	0,64 %	3 445	0,66 %
Forêt fermée de conifères	2 020	2,28 %	4 509	0,86 %
Forêt fermée de feuillus	7 545	8,53 %	35 296	6,77 %
Forêt fermée mixte	998	1,13 %	1 796	0,34 %
Forêt ouverte	173	0,20 %	643	0,12 %
Lande ligneuse	204	0,23 %	409	0,08 %
Peupleraie	117	0,13 %	1 687	0,32 %
Vergers	214	0,24 %	2 031	0,39 %
Vigne	5	0,01 %	1	0,0001 %
Zone arborée	10	0,01 %		
Total	11 849	13,40 %	49 817	9,56 %

Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les haies



Légende

- Limites des Communes
- ▣ Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

Densité haies

- Mètres linéaires par hectare
- pas de ml par hectare
 - Inférieur à 30 ml par hectare
 - de 30 à 60 ml par hectare
 - de 60 à 90 ml par hectare
 - de 90 à 120 ml par hectare
 - Supérieur à 120 ml par hectare

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

La communauté d'agglomération possède 4 947 km de linéaire de haie, ce qui fait une densité de 71,2 ml/ha. Cette densité est légèrement en dessous de la moyenne départementale de 78,8 ml/ha. Cela s'explique notamment avec la présence de l'agglomération Lavalloise.

Les secteurs où le réseau de haies est le plus dense sont situés sur le secteur nord-ouest de Laval Agglo, sur les communes du Genest-Saint-Isle et du Bourgneuf-la-Forêt. Un second secteur à réseau plus dense est présent au sud de Laval, le long de la vallée du Vicoin, notamment à Montigné-le-Brillant.

Les zones où le bocage est plus ouvert sont situées sur le sud-ouest de Laval Agglo et sur le secteur à l'est de la ville de Laval.

L'ESSENTIEL

- 4 947 km de haies, 71,2 ml/ha
- Légèrement en dessous de la moyenne départementale
- Bocage dense au nord-ouest et au sud de Laval

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

Linéaire et densité de haies par commune

Classement par ordre d'importance

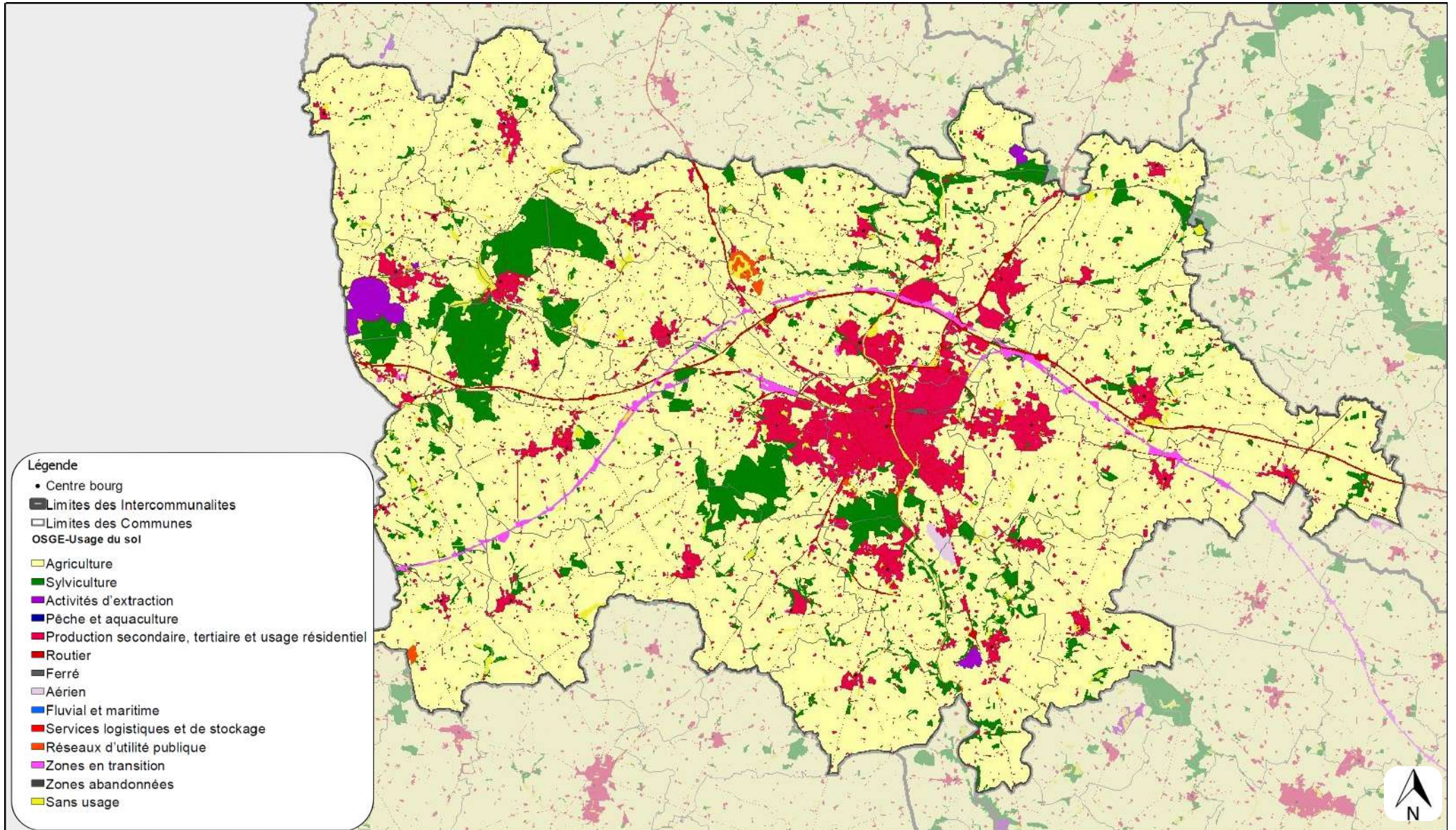
1 2 3

Commune	Linéaire de haies (m)	Densité de haies (ml/ha)
Ahuillé	233 558	76,4
Argentré	263 262	71,0
Beaulieu-sur-Oudon	133 826	66,1
Bonchamp-lès-Laval	189 059	68,7
Bourgon	168 740	78,9
Châlons-du-Maine	51 010	51,8
Changé	270 681	75,8
Entrammes	183 038	68,3
Forcé	32 187	64,2
L'Huisserie	97 594	64,5
La Brûlatte	75 457	48,5
La Chapelle-Anthenaise	153 230	75,6
La Gravelle	39 898	64,3
Launay-Villiers	75 016	79,4
Laval	156 126	45,5
Le Bourgneuf-la-Forêt	268 234	92,8
Le Genest-Saint-Isle	181 921	96,9
Loiron-Ruillé	287 739	71,9
Louverné	157 281	75,7
Louvigné	81 397	64,2
Montfours	58 744	73,5
Montigné-le-Brillant	166 661	93,6
Montjean	127 481	63,3
Nuillé-sur-Vicoin	187 336	77,7
Olivet	57 411	58,2
Parné-sur-Roc	145 419	60,5
Port-Brillet	29 445	35,9
Saint-Berthevin	199 059	62,1
Saint-Cyr-le-Gravelais	142 991	69,9
Saint-Germain-le-Fouilloux	113 763	72,7
Saint-Jean-sur-Mayenne	144 724	80,2
Saint-Ouën-des-Toits	190 472	89,7
Saint-Pierre-la-Cour	105 167	65,5
Soulgé-sur-Ouette	179 854	77,9
Laval Agglo	4 947 781	71,2

aménagement

DU TERRITOIRE

Usage du sol



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Le territoire Laval Agglo est marqué par une forte urbanisation avec 8,8 % en productions secondaire, tertiaire et usage résidentiel. Il s'agit du territoire le plus urbanisé du département avec plus de 6 000 ha de zones urbaines soit aux moins deux fois plus que les autres communautés de communes. À cela s'ajoute les infrastructures linéaires qui convergent vers Laval. Il y a donc un enjeu fort de prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements urbains et péri-urbains.

Laval Agglo est le second territoire avec la plus grande surface de carrières en Mayenne. Cela s'explique essentiellement par la géologie calcaire souvent exploité.

Le territoire de Laval Agglo reste dominé par une occupation du sol composée de formations herbacées (81 %) qui correspondent essentiellement à l'usage agricole (76,6 %). La sylviculture représente également une surface relativement importante sur le territoire (8,37 %).

L'ESSENTIEL

- Forte urbanisation (8,8 %), la plus forte en Mayenne
- De nombreuses carrières d'extraction, 2^{ème} en terme de surface en Mayenne
- 76,6 % du territoire est agricole

Surface et pourcentage du territoire des type d'usage du sol

Classement par ordre d'importance 1 2 3

Occupation du sol	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	124,98	0,18 %
Formations herbacées	56 446,21	81,14 %
Peuplements de conifères	514,10	0,74 %
Peuplements de feuillus	5 918,00	8,51 %
Peuplements mixtes	142,19	0,20 %
Surfaces d'eau	879,39	1,26 %
Zones bâties	1 804,49	2,59 %
Zones non bâties	1 856,70	2,67 %
Zones à matériaux minéraux	1 882,69	2,71 %

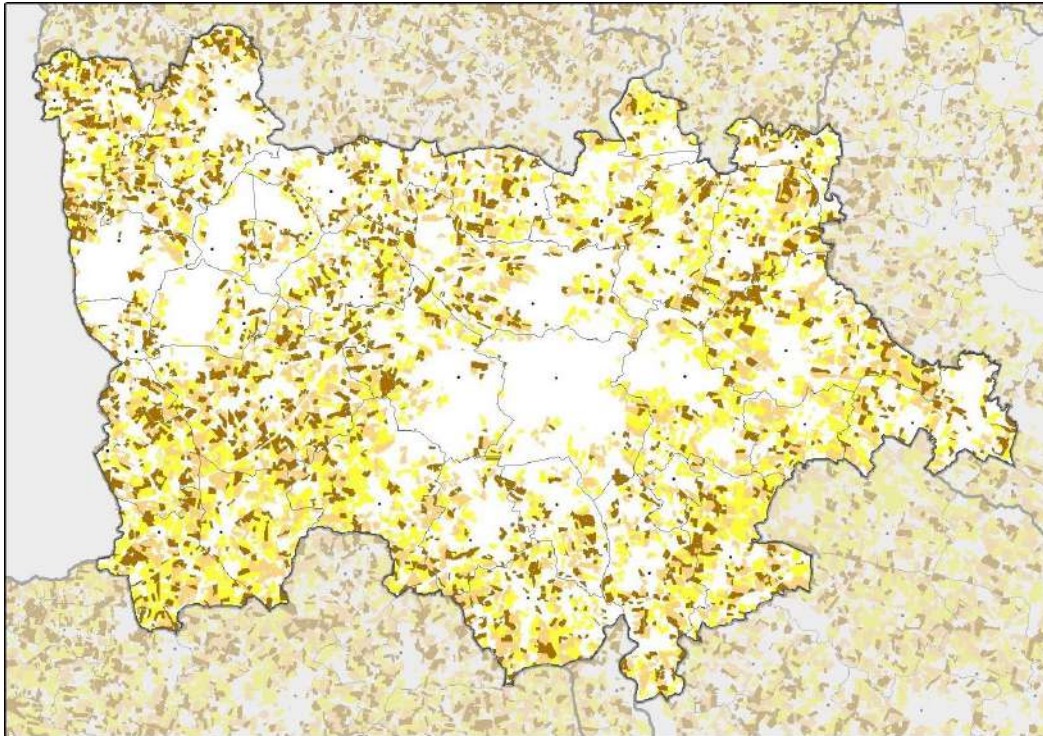
Usage du sol	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Activités d'extraction	380,16	0,55 %
Agriculture	53 295,53	76,61 %
Production secondaires, tertiaire et usage résidentiel	6 137,79	8,82 %
Réseaux aériens	74,80	0,11 %
Réseaux d'utilité publique	115,02	0,17 %
Réseaux ferrés	75,19	0,11 %
Réseaux routiers	1 669,53	2,40 %
Sans usage	1 451,30	2,09 %
Sylviculture	5 819,84	8,37 %
Zones abandonnées	0,10	0,00 %
Zones en transition	549,49	0,79 %

aménagement

DU TERRITOIRE

Agriculture – Registre parcellaire graphique

Cultures



0 9 600 m

Légende

RPG parcelles graphiques

Libellé Culture

Blé

Mais

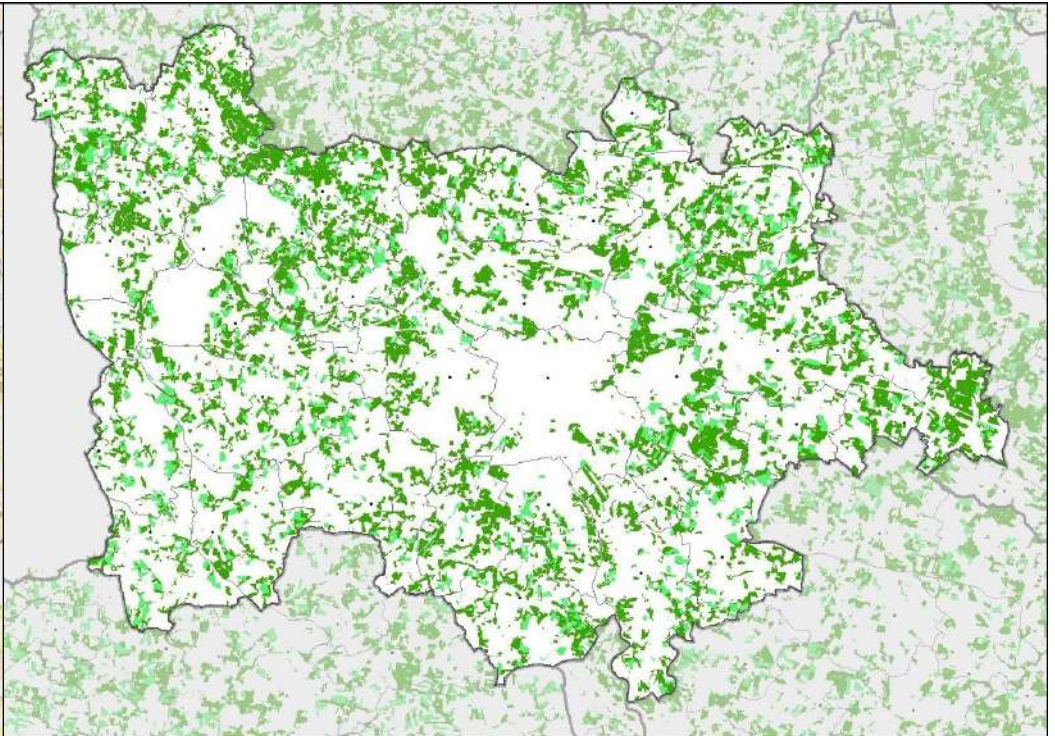
Autres cultures

• Centre bourg

▬ Limites des Intercommunalites

▭ Limites des Communes

Prairies



0 9 600 m

Légende

RPG parcelles graphiques

Prairies permanentes

Prairies temporaires

• Centre bourg

▭ Limites des Communes

▬ Limites des Intercommunalites

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Sur la communauté d'agglomération, la surface agricole déclarée occupe 64 % de la surface du territoire (RPG, 2020).

Les cultures occupent 56 % des surfaces agricoles avec 21 % de maïs grain et ensilage et 15 % de blé tendre soit un total de 36 % de la surface agricole et 23 % de la surface de la communauté d'agglomération pour ces deux cultures. La partie sud-ouest de Laval Agglo a une plus forte densité en zones de cultures par rapport au reste du territoire.

Les prairies occupent 44 % des surfaces agricoles dont 33 % en prairies permanentes et 11 % en prairies temporaires. La partie nord de Laval Agglo est plus densifiée en prairies permanentes.

La préservation des surfaces de prairies permanentes est un enjeu fort pour la préservation du bocage et de la biodiversité. Ces prairies abritent de nombreuses espèces de faune et de flore qui s'y reproduisent et s'y nourrissent.



Surface et pourcentage des types d'exploitation (2020)

Classement par ordre d'importance 1 2 3

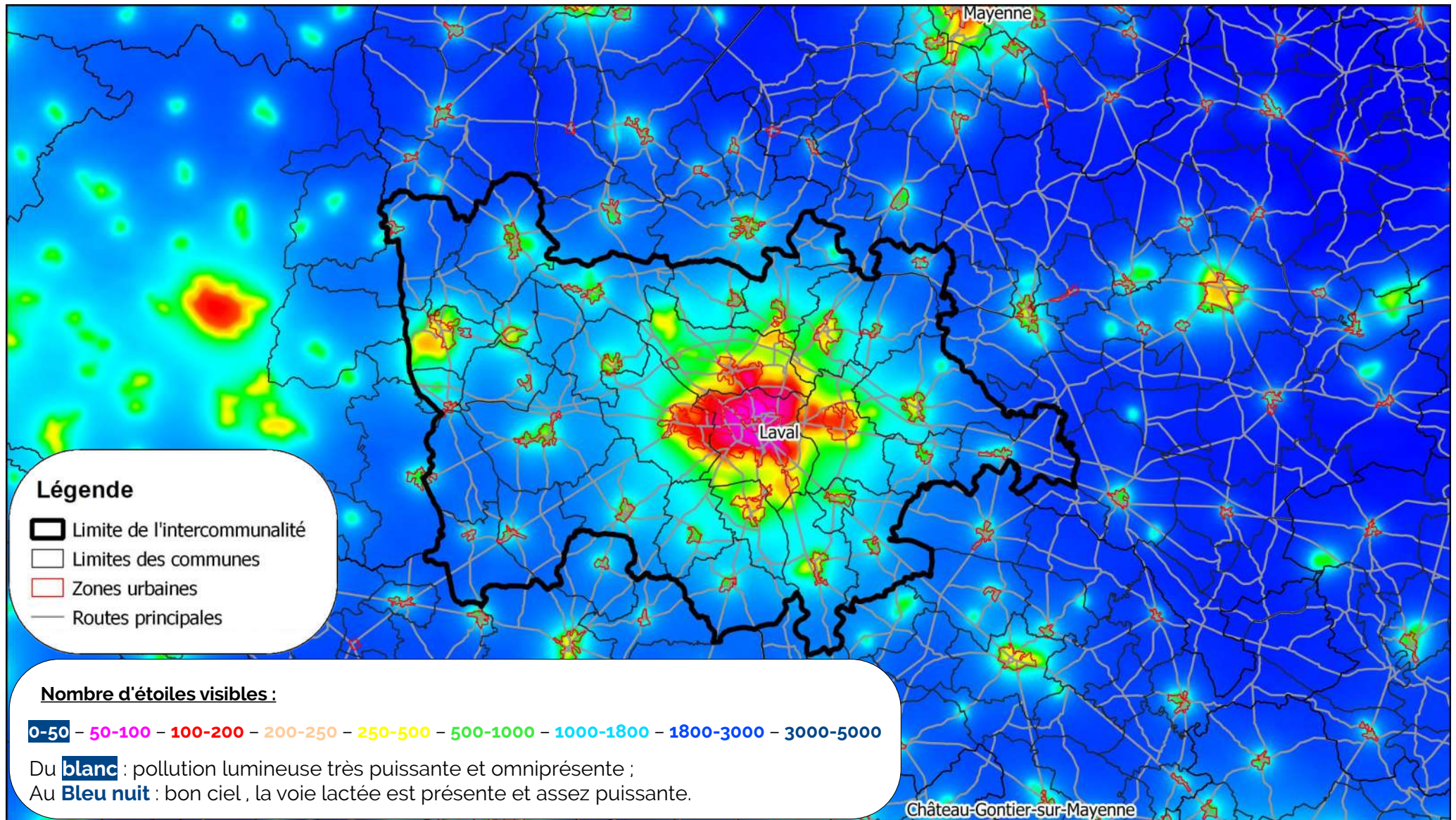
Exploitation	Surface (ha)	% de la surface agricole	% de la surface du territoire
Blé tendre	6 739	15,15 %	9,69 %
Colza	1 856	4,17 %	2,67 %
Fourrage	1 570	3,53 %	2,26 %
Maïs grain et ensilage	9 516	21,39 %	13,68 %
Orge	2 795	6,28 %	4,02 %
Prairies permanentes	14 842	33,37 %	21,33 %
Prairies temporaires	4 739	10,65 %	6,81 %
Protéagineux	589	1,32 %	0,85 %
Autres (type d'exploitation < 1%)	860	1,93 %	1,24 %
Autres céréales	974	2,19 %	1,40 %
Total Laval agglomération	44 480	100,00 %	63,94 %

L'ESSENTIEL

- Blé et maïs occupent 36 % de la surface agricole
- 44 % en prairies dont 33 % en prairies permanentes



Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la politique agricole commune (PAC).



0 8 16 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Sur le territoire de Laval Agglo, la ville ayant les valeurs de pollution lumineuse les plus importantes est Laval et les communes alentours.

Sur le reste du territoire, les centres bourgs sont concernés par la pollution lumineuse en moindre intensité. Les carrières sont également mises en évidence comme des sites à fort potentiel de pollution lumineuse.

La pollution lumineuse est un terme récent qui désigne la présence nocturne gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la biodiversité et les écosystèmes.

Il existe, dans la même lignée des trames verte et bleue, la possibilité de réaliser des diagnostics concernant la trame noire. La démarche de trame noire consiste à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes.

Un label « villes et villages étoilés » est décerné pour valoriser les collectivités qui assurent une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne (biodiversité, économie d'énergie, santé). Il est décerné par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).



Réglementation sur les éclairages nocturnes

(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

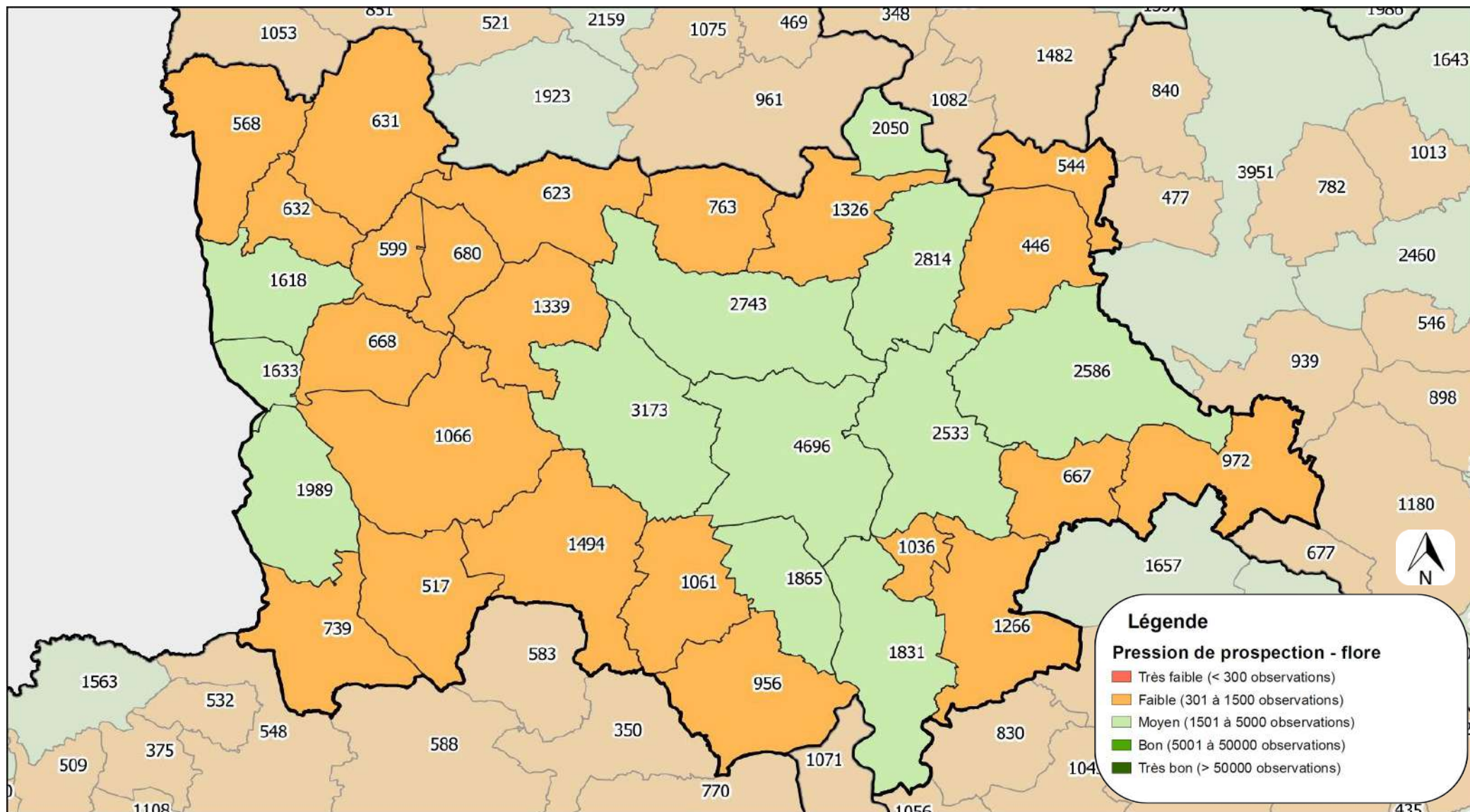
« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »



biodiversité

DU TERRITOIRE

La flore : nombre d'observations



0 5 10 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Les deux tiers du territoire révèlent une faible pression d'observation avec 22 communes sur les 34 que compte Laval Agglo. Cependant, aucune commune n'a un nombre très faible de données, révélant une pression de prospection plutôt bien répartie sur le territoire. La commune de Laval, avec 4 696 données, est à la limite des communes bien prospectées.. Il s'agit de la commune avec le plus d'observations sur le département.

Des inventaires seraient donc à conduire afin de combler les lacunes de connaissances en botanique sur le territoire de l'intercommunalité.

L'ESSENTIEL

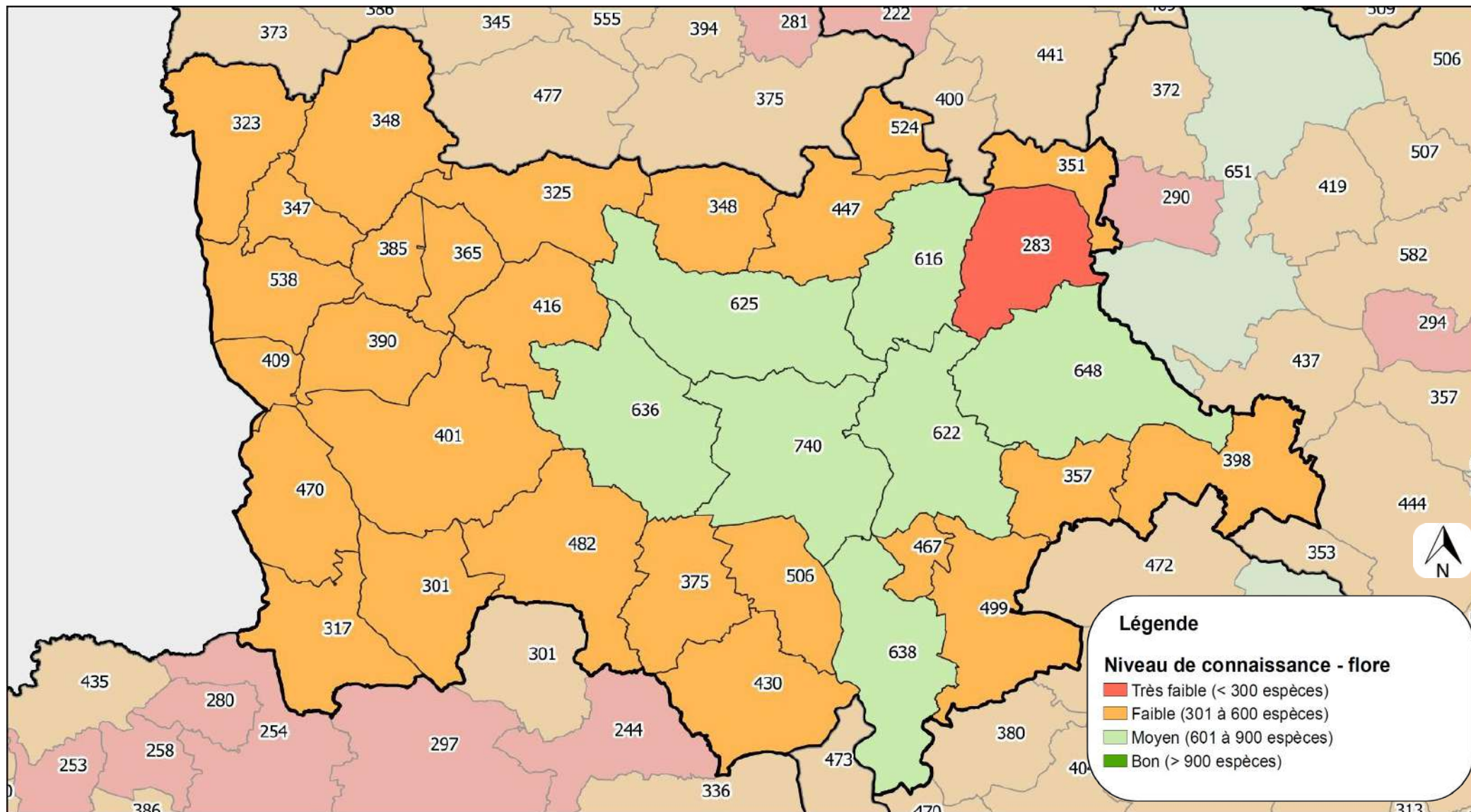
- 22 communes sont faiblement prospectées
- 12 communes ont une pression moyenne, dont une (Laval) est presque bonne



biodiversité

La flore : nombre d'espèces

DU TERRITOIRE



0 5 10 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Les communes autour de Laval sont globalement moyennement connues d'un point de vue botanique, tandis que les communes plus périphériques sont concernées par une connaissance plus lacunaire de la flore.

La commune de la Chapelle-Anthenaise est celle avec le moins de connaissances : seulement 283 espèces recensées depuis 2000, ce qui représente 19 % de la flore mayennaise.

A l'inverse, la commune de Laval est celle avec le plus de connaissances, avec 740 espèces recensées, soit 51 % de la flore mayennaise (~ 1450 espèces).

L'ESSENTIEL

- Un maximum de 740 espèces à Laval
- Des connaissances très lacunaires sur une majorité du territoire
- Des connaissances centrées autour de Laval
- 66 espèces patrimoniales

Espèces patrimoniales :

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 66 espèces qui sont jugées d'intérêt patrimonial.

- 5 d'entre elles sont protégées à l'échelle nationale, 11 le sont à l'échelle régionale et 1 est protégée à l'échelle du département.
- De nombreuses espèces présentent des statuts de conservation défavorables selon la classification des listes rouges UICN : 1 est vulnérable et 5 sont quasi-menacées en France, 3 sont en danger critique d'extinction, 3 sont en danger, 5 sont vulnérables et 49 sont quasi-menacées en région Pays-de-la-Loire (attention : les statuts peuvent se cumuler à différentes échelles).
- 48 plantes sont également déterminantes pour la désignation des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Pays de la Loire. Cela signifie que leur présence peut justifier le classement du lieu d'observation en ZNIEFF.



Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore

Les milieux agricoles

Une partie des espèces patrimoniales recensées sur Laval Agglo sont inféodées aux zones cultivées. Il s'agit des plantes messicoles.

Une plante messicole est une plante sauvage et spontanée, le plus souvent annuelle, qui pousse préférentiellement dans les cultures d'hiver (céréales, colza), dont elle suit le cycle de développement, sans y avoir été semée. Ces plantes ont subi l'intensification agricole et ont donc régressé drastiquement dans toute l'Europe. Leur présence témoigne de la richesse et de la diversité écologique de l'agrosystème : elles hébergent ou nourrissent certains pollinisateurs et auxiliaires des cultures.

Sur le territoire de Laval Agglo, 34 plantes messicoles différentes ont été identifiées, dont 9 sont menacées à l'échelle régionale. Les zones de cultures du territoire de la communauté de communes semblent donc avoir fait l'objet de plusieurs inventaires botaniques et permettent d'identifier les milieux cultivés comme un des enjeux sur le territoire. Des inventaires complémentaires seraient à réaliser notamment dans des parcelles cultivées en agriculture biologique.

Parmi les espèces typiques, nous pouvons mentionner la **Nielle des blés** (*Agrostemma githago*), le **Brome des champs** (*Bromus arvensis*), le **Chrysanthème des moissons** (*Glebionis segetum*), la **Renoncule des champs** (*Ranunculus arvensis*), le **Buglosse des champs** (*Buglossoides arvensis*), la **Petite Amourette** (*Briza minor*), l'**Anthémide puante** (*Anthemis cotula*), la **Cotonnière pyramidale** (*Filago pyramidata*), la **Fumeterre à fleurs serrées** (*Fumaria densiflora*) ou encore la **Valérianelle dentée** (*Valerianella dentata*).



Coquelicots



Buglosse des champs



Ophrys araignée



Spiranthe d'automne

Pelouses calcicoles

Le territoire de Laval Agglo héberge également des pelouses sèches calcicoles, de part la géologie calcaire du synclinal de Laval.

Ces milieux oligotrophes accueillent une diversité d'espèces adaptées à ces sols pauvres, secs et riches en bases. Parmi elles, on retrouve de nombreuses espèces d'orchidées, dont la plupart sont d'intérêt patrimonial en région Pays de la Loire, ou peu communes en Mayenne.

Le début du mois de mai voit ainsi la floraison des Ophrys araignées et abeilles (*Ophrys sphegodes*, *Ophrys apifera*), mais également des Orchis bouffons (*Anacamptis morio*), Orchis pyramidales (*Anacamptis pyramidalis*), des Orchis singes (*Orchis simia*) et Orchis brûlées (*Neotinea ustulata*). La plus impressionnante de ces orchidées est très probablement l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), très imposante de par sa taille (jusqu'à 1 mètre) et son odeur, dont elle tire son nom.

La plupart de ces orchidées peuvent également être rencontrées sur les talus des bords de route, la migration des éléments nutritifs et de l'eau vers le bas de la pente créant des conditions favorables à leur développement, principalement lorsqu'une fauche tardive est mise en œuvre.

La discrète Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*) vient prendre le relais à l'automne, sur les zones écorchées, les dalles, ...

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore

Milieux aquatiques

De nombreuses espèces recensées sur Laval Agglo sont inféodées aux mares, étangs et cours d'eau.

Parmi les espèces typiques des milieux aquatiques, nous pouvons mentionner les différents Potamots (*Potamogeton berchtoldii*, *Potamogeton gramineus*, *Potamogeton obtusifolius*, *Potamogeton trichoides*, *Potamogeton perfoliatus*), ainsi que les plantes à feuilles flottantes, comme le Faux Nénuphar (*Nymphoides peltata*), et la Châtaigne d'eau (*Trapa natans*, protégée en région Pays de la Loire).

De nombreuses plantes aquatiques à feuilles immergées sont également connues sur le territoire, comme la Petite Naiade (*Najas minor*), petite plante aquatique immergée des étangs mésotrophes, protégée à l'échelle nationale. Nous retrouvons également le Myrophylle à feuilles alterne (*Myriophyllum alternifolium*), le Potamot dense (*Groenlandia densa*), la Zanichellie des marais (*Zanichellia palustris*) ou encore l'Utriculaire (*Utricularia vulgaris*).

Certaines espèces sont également liées à ces milieux, poussant en queue d'étang, comme la Ludwigie des marais (*Ludwigia palustris*) ou la Grande douve (*Ranunculus lingua*). Cette dernière est d'ailleurs également protégée à l'échelle nationale.



Utriculaire



Faux Nénuphar

Tourbières



Epipactis des marais

Les tourbières sont des milieux naturels très particuliers, se formant sur des durées très longues grâce à une combinaison de conditions spécifiques (oligotrophie, hydromorphie permanente, végétation spécifique).

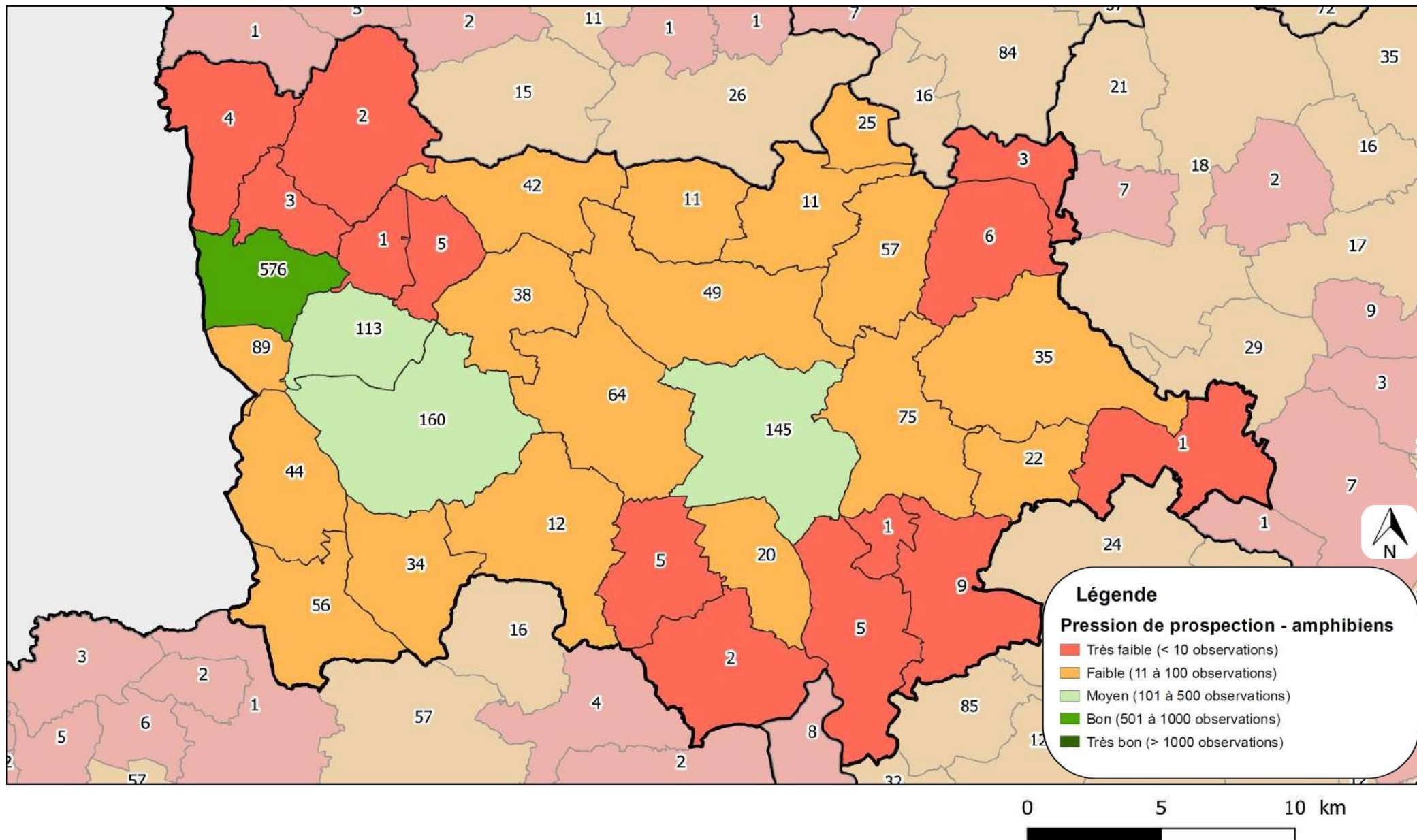
Laval Agglo abrite plusieurs tourbières, dont certaines sont encore dans des états de conservation assez bon pour permettre l'expression d'une flore spécifique.

Parmi les plantes caractéristiques, on retrouve la Laïche blonde (*Carex hostiana*), la Laïche puce (*Carex pulicaris*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*). Ce milieu héberge également plusieurs espèces protégées à l'échelle régionale : la Potentille des marais (*Comarum palustre*), le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). L'une est également protégée au niveau national, le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), petite plante carnivore inféodée aux milieux tourbeux et en forte régression.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'observations



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Le nombre d'observations concernant les amphibiens est faible (17 communes) voire très faible (13 communes) sur la grande majorité du territoire. 3 communes ne recensent qu'une seule donnée, il s'agit de Soulgé-sur-Ouette, Forcé et Port-Brillet.

3 communes sont moyennement prospectées, n'ayant que 113, 145 et 160 observations.

Saint-Pierre-la-Cour est la seule commune à posséder une bonne pression de prospection avec un total de 576 données recensées. Cela s'explique par la présence de la carrière de ciments et les nombreuses études menées sur cette zone industrielle.

Il serait intéressant d'effectuer des inventaires spécifiques sur les amphibiens pour combler les manques de connaissances.

L'ESSENTIEL

- 13 communes sont très faiblement prospectées
- 1 commune (Saint-Pierre-la-Cour) a une prospection bonne avec 576 données

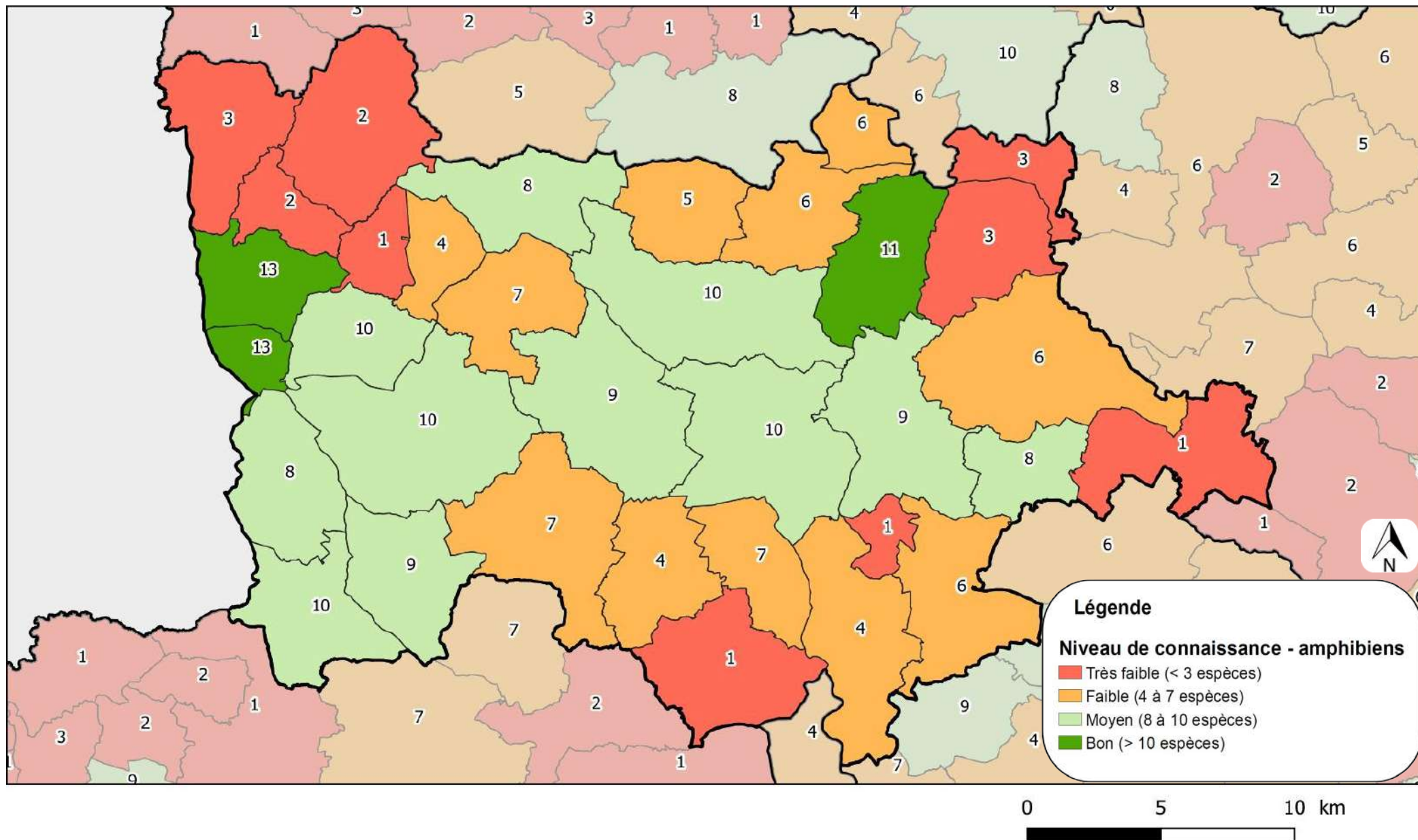


Salamandre tachetée – *Salamandra atra*

biodiversité

Les amphibiens : nombre d'espèces

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Observations remarquables et potentialités pour l'avifaune

En Mayenne, 14 espèces et 1 hybride sont actuellement recensées. Sur le territoire de Laval Agglomération, **13 espèces** et 1 hybride sont connus. Parmi elles, 9 sont considérées comme patrimoniales : l'**Alyte accoucheur** *Alytes obstetricans*, le **Pélodyte ponctué** *Pelodytes punctatus*, le **Crapaud calamite** *Epidalea calamita*, la **Rainette verte** *Hyla arborea*, la **Grenouille agile** *Rana dalmatina*, la **Grenouille rousse** *Rana temporaria*, le **Triton alpestre** *Ichytosaura alpestris*, le **Triton marbré** *Triturus marmoratus* et le **Triton crêté** *Triturus cristatus*.

Les observations remarquables

-Le **Crapaud calamite** a été découvert en 2007 sur la commune de **Saint-Pierre-la-Cour**. Il s'agit d'un amphibien très rare en Mayenne puisque seulement 3 stations sont connues. On la retrouve en fond et autour de la carrière de ciments. L'espèce est dite « pionnière », c'est à dire qu'elle apprécie les nouveaux milieux créés ou modifiés par l'homme ou les éléments naturels. C'est pour cela qu'on la retrouve en carrière où elle recherche un environnement chaud avec un substrat sableux, une végétation absente ou parfois basse de type pelouse.

- La **Grenouille rousse** est une espèce discrète, sortant de sa phase hivernale dès janvier et dont les observations d'adultes restent rares. En effet, la plupart des relevés concernent les pontes, qui forment de grands amas gélatineux au sein de dépressions humides ou de fossés forestiers. Sur le territoire de Laval Agglomération, cette espèce n'a été recensée que sur 7 des 34 communes. Il s'agit exclusivement de communes localisées dans le nord-ouest de l'agglomération, où le paysage bocager ou boisé est bien préservé.

- Découvert en 1858 dans la région de Nantes, le **Triton de Blasius** *Triturus x blasii* est un hybride issu du croisement entre le **Triton crêté** et le **Triton marbré**, dont les aires géographiques se croisent en Mayenne. Les mâles sont stériles, tandis que les femelles ne sont que partiellement fertiles. Ainsi, ces dernières peuvent se reproduire avec une espèce parentale, diminuant les caractéristiques phénotypiques à chaque génération. Au sein du territoire, l'hybride a été recensée au sein de 3 communes. Sa présence est intéressante puisqu'elle témoigne de la présence des deux espèces parentes.



Crapaud calamite – *Epidalea calamita*



Pontes de Grenouille rousse – *Rana temporaria*

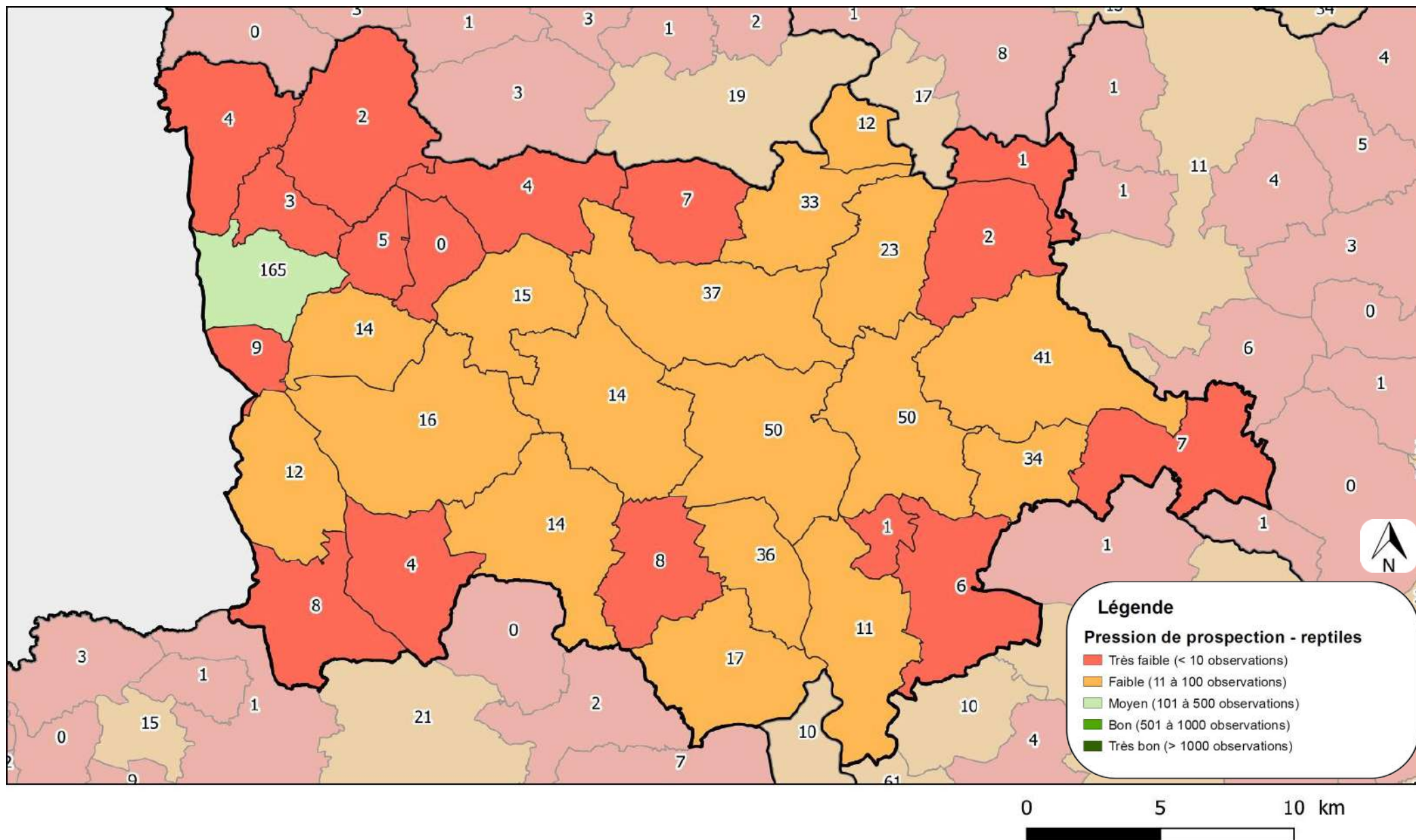


Triton de Blasius – *Triturus x blasii*

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles : nombre d'observations



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Les reptiles sont des animaux relativement discrets, fuyant devant l'homme. Leur densité est généralement assez faible et ils présentent un excellent camouflage dans la végétation.

Le nombre d'observation concernant les reptiles est faible voire très faible sur la grande majorité du territoire. 17 communes ont une pression de prospection faible (entre 11 et 50 observations). 16 communes ont une pression de prospection très faible avec moins de 9 observations. La commune d'Olivet ne recense aucune observation et mériterait des inventaires spécifiques pour combler ce manque de connaissances.

Saint-Pierre-la-Cour est la commune la plus prospectée de l'intercommunalité avec 165 observations, soit une pression de prospection moyenne. Des inventaires axés sur les reptiles y sont menés depuis 2016 par Mayenne Nature Environnement, d'où le nombre plus important de données.

L'ESSENTIEL

- Saint-Pierre-la-Cour est la commune la plus prospectée avec 165 observations.
- 16 communes ont une pression de prospection très faible.
- 17 communes ont une pression de prospection faible.

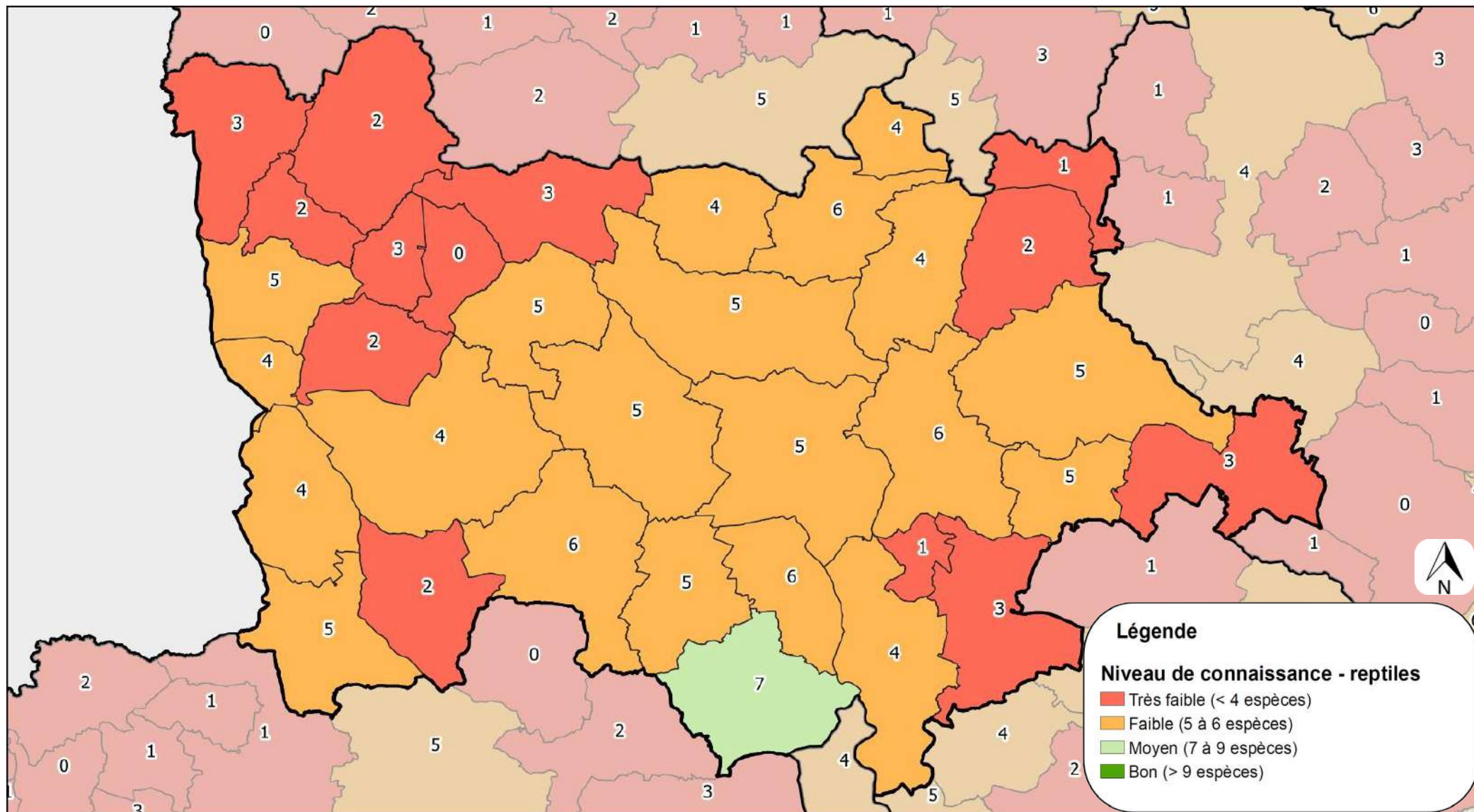


Accouplement de Couleuvre d'Esculape – *Zamenis longissimus*

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles : nombre d'espèces



0 5 10 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

En Mayenne, 13 espèces de reptiles sont actuellement recensées. Sur le territoire de Laval Agglomération, 10 espèces sont actuellement connues. Parmi elles, 5 sont considérées patrimoniales : la **Couleuvre helvétique** *Natrix helvetica*, la **Couleuvre vipérine** *Natrix maura*, la **Vipère péliade** *Vipera berus*, la **Coronelle lisse** *Coronella austriaca* et le **Lézard vivipare** *Zootoca vivipara*. 1 est invasive, il s'agit de la **Trachémyde écrite** *Trachemys scripta*, une tortue provenant de Floride, importée en Europe pour le commerce des Nouveaux Animaux de Compagnie.

L'ESSENTIEL

- Seule 1 commune (Nuillé-sur-Vicoin) possède un niveau de connaissance moyen avec 7 espèces connues
- 13 communes ont un niveau de connaissance très faible.
- 20 communes ont un niveau de connaissance faible.

Les observations remarquables

- La **Trachémyde écrite** est une tortue invasive provenant de Floride, ayant été recensée sur la commune de Parné-sur-Roc. Elle fut importée en Europe pour le commerce des Nouveaux Animaux de Compagnie. Toutefois, la reproduction de cette espèce restant exceptionnelle, la présence de la Trachémyde n'est, jusqu'à présent, pas problématique.
- Le **Lézard vivipare** est, comme son nom l'indique, une espèce mettant directement bas, contrairement au Lézard des murailles qui pond des œufs. Il recherche des climats plutôt frais et humides, d'où l'importance de la protection du bocage humide. C'est une espèce relativement discrète qui a seulement été observée sur les communes de La Gravelle et Saint-Cyr-le-Gravelais.
- La **Vipère péliade** est l'une des deux espèces de vipères présentes en région Pays de la Loire. Elle occupe des milieux variés : bocage, landes, milieux tourbeux. Pour autant, ses effectifs sont en net déclin du fait de la fragmentation des habitats et de sa réputation de serpent venimeux. Très sensible au réchauffement climatique, une reconstitution et une protection des talus enherbés et des haies bocagères ainsi que des milieux humides serait nécessaire pour limiter son déclin. La Vipère péliade a seulement été recensée au sein de la commune de Nuillé-sur-Vicoin.



Vipère péliade – *Vipera berus*

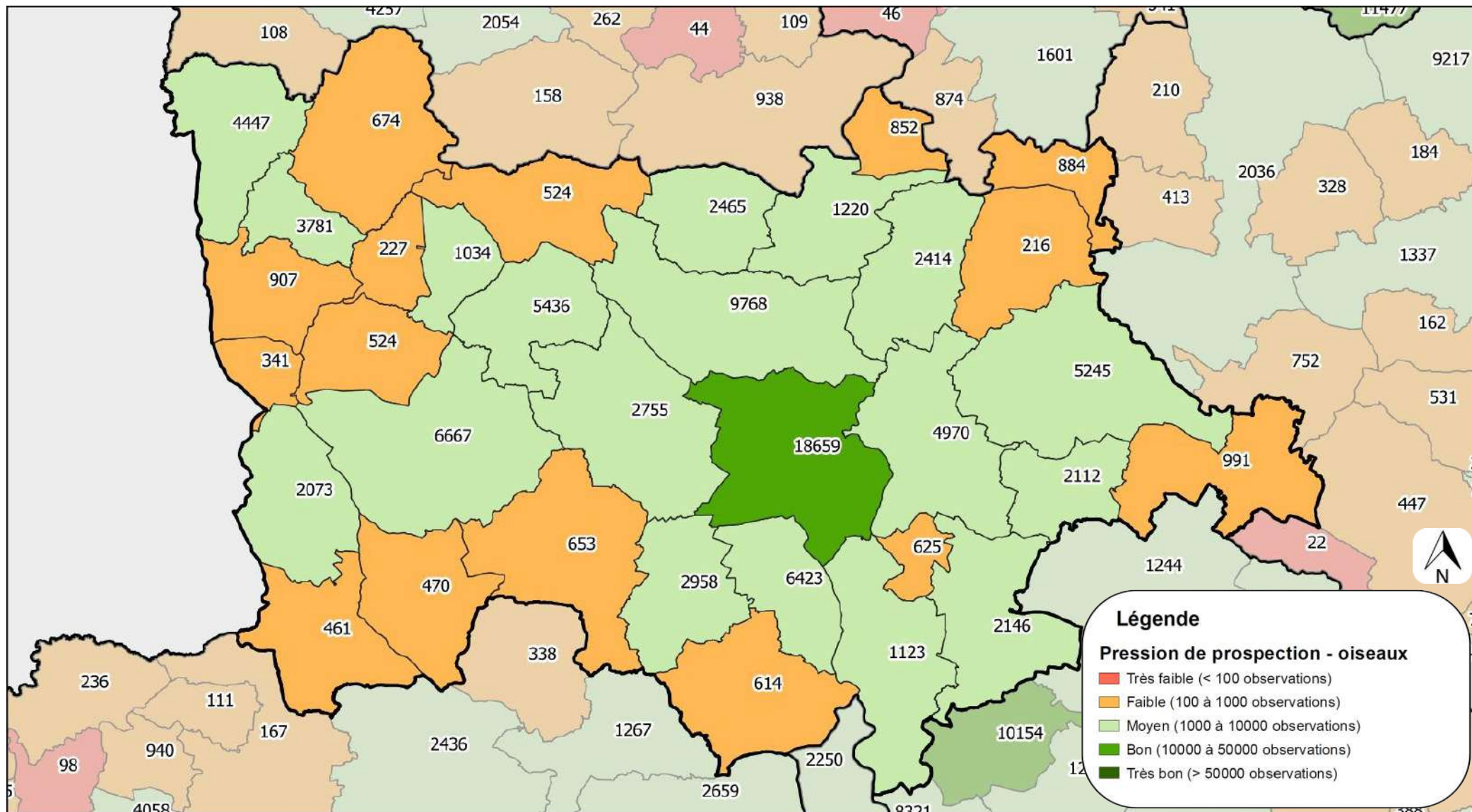


Lézard vivipare – *Zootoca vivipara*

biodiversité

Les oiseaux : nombre d'observations

DU TERRITOIRE



0 5 10 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Sur le territoire de Laval Agglo, 15 communes ont une pression de prospection faible avec moins de 1000 observations. La commune la moins prospectée est La Chapelle-Anthenaise avec 216 observations seulement. 18 communes ont une pression de prospection moyenne.

La commune de Laval est la mieux prospectée avec 18 659 observations, ce qui correspond à une bonne pression de prospection.

Il serait intéressant d'effectuer des inventaires ciblés sur les oiseaux afin de combler les manques de connaissances sur ce groupe

L'ESSENTIEL

- Laval est la commune la mieux prospectée avec 18 659 observations pour les oiseaux
- La majorité du territoire est moyennement voire faiblement prospectée.



Martin-pêcheur d'Europe – *Alcedo atthis*

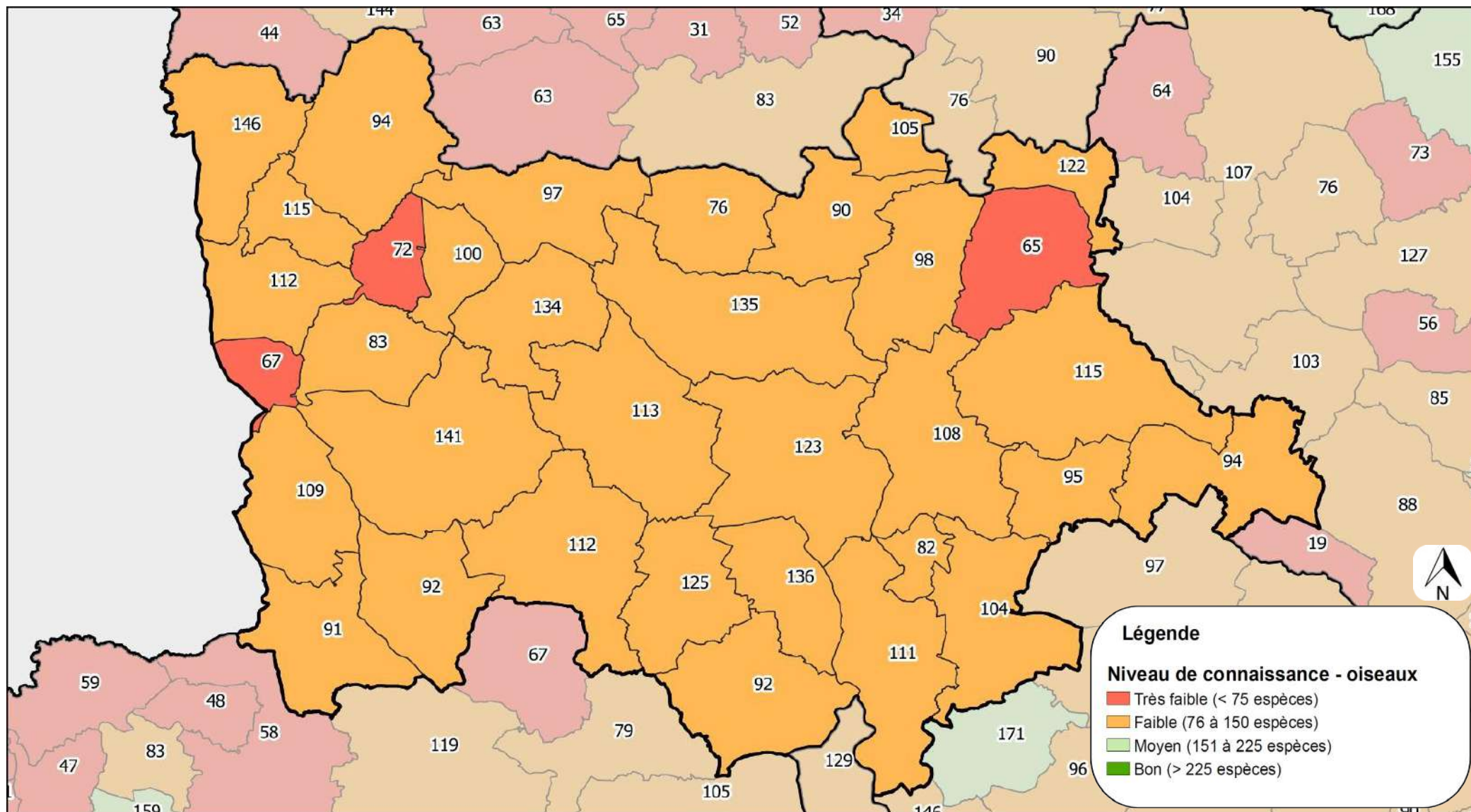


Bergeronnette des ruisseaux – *Motacilla cinerea*

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux : nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

A l'image de la pression de prospection exercée sur le territoire, le niveau de connaissance est faible voire très faible sur l'ensemble de l'intercommunalité.

31 communes ont un niveau de connaissance faible allant de 76 à 150 espèces recensées.

Les communes de La Gravelle, Port-Brillet et La Chapelle-Anthenaise ont un niveau de connaissance très faible avec respectivement 67, 72 et 65 espèces connues.

L'ESSENTIEL

- Le niveau de prospection est faible voire très faible sur l'ensemble de l'agglomération.



Pinson des arbres – *Fringilla coelebs*

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour l'avifaune

Au sein du territoire de l'intercommunalité, ce sont 213 espèces d'oiseaux différentes qui ont été recensées, sur les 250 connues à l'échelle départementale. Parmi elles, **151 sont protégées au niveau national** tandis que **61 sont déterminantes Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique**, ce qui signifie que leur présence peut justifier le classement du lieu en ZNIEFF.

L'avifaune liée à l'agriculture

L'agriculture recouvre 64 % d'occupation du sol au sein de l'intercommunalité. Plus spécifiquement, les cultures occupent 56 % de cette même surface. Ainsi, le cortège d'oiseaux inventorié sur ce territoire est principalement lié aux grandes cultures, comme, par exemple, le **Vanneau huppé** *Vanellus vanellus*, l'**Alouette des Champs** *Alauda arvensis*, le **Bruant proyer** *Emberiza calandra* ou encore le **Busard Saint-Martin** *Circus cyaneus*. Ce dernier se nourrit à 90 % de campagnols et niche au sein des cultures de blé ou d'orge. Il est protégé au niveau national et est inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Les prairies occupent quant à elles 44 % des surfaces agricoles et abritent de nombreuses espèces pour la reproduction ou la recherche de nourriture pour les oiseaux. La richesse de haies et de vieux arbres creux font le bonheur de la **Chouette chevêche** *Athene noctua*, du **Hibou moyen-duc** *Asio otus*, de la **Mésange bleue** *Cyanistes caeruleus* ou encore de la **Huppe fasciée** *Upupa epops*.



Chevêche d'Athéna – *Athene noctua*



Cigogne noire – *Ciconia nigra*

L'avifaune forestière

L'avifaune forestière est relativement bien installée grâce aux 13 % de surface boisée au sein de l'agglomération de Laval. On retrouve ainsi l'**Autour des Palombes** *Accipiter gentilis*, la **Cigogne noire** *Ciconia nigra*, la **Mésange noire** *Periparus ater* ou encore le **Pic mar** *Dendrocoptes medius* et le **Pic noir** *Dryocopus martius*.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour l'avifaune

Avifaune aquatique

En migration ou en hivernage, de nombreuses espèces d'oiseaux sont liées à la présence de plans d'eau ou de zones humides. Tel est le cas du **Balbusard pêcheur** (*Pandion haliaetus*) dont les observations se font de plus en plus fréquentes. La présence de grands étangs est favorable à la nidification des oiseaux d'eau patrimoniaux, tel que le **Fuligule morillon** (*Aythya fuligula*). Les zones humides et les cours d'eau permettent également d'accueillir le **Martin pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*), la **Cisticole des Joncs** (*Cisticola juncidis*), l'**Aigrette garzette** (*Egretta garzetta*) ou encore la **Bergeronnette des ruisseaux** (*Motacilla cinerea*), contactée sur les 34 communes de l'agglomération.



Fuligule morillon - *Aythya fuligula*



Martinet noir - *Apus apus*



Balbusard pêcheur - *Pandion haliaetus*

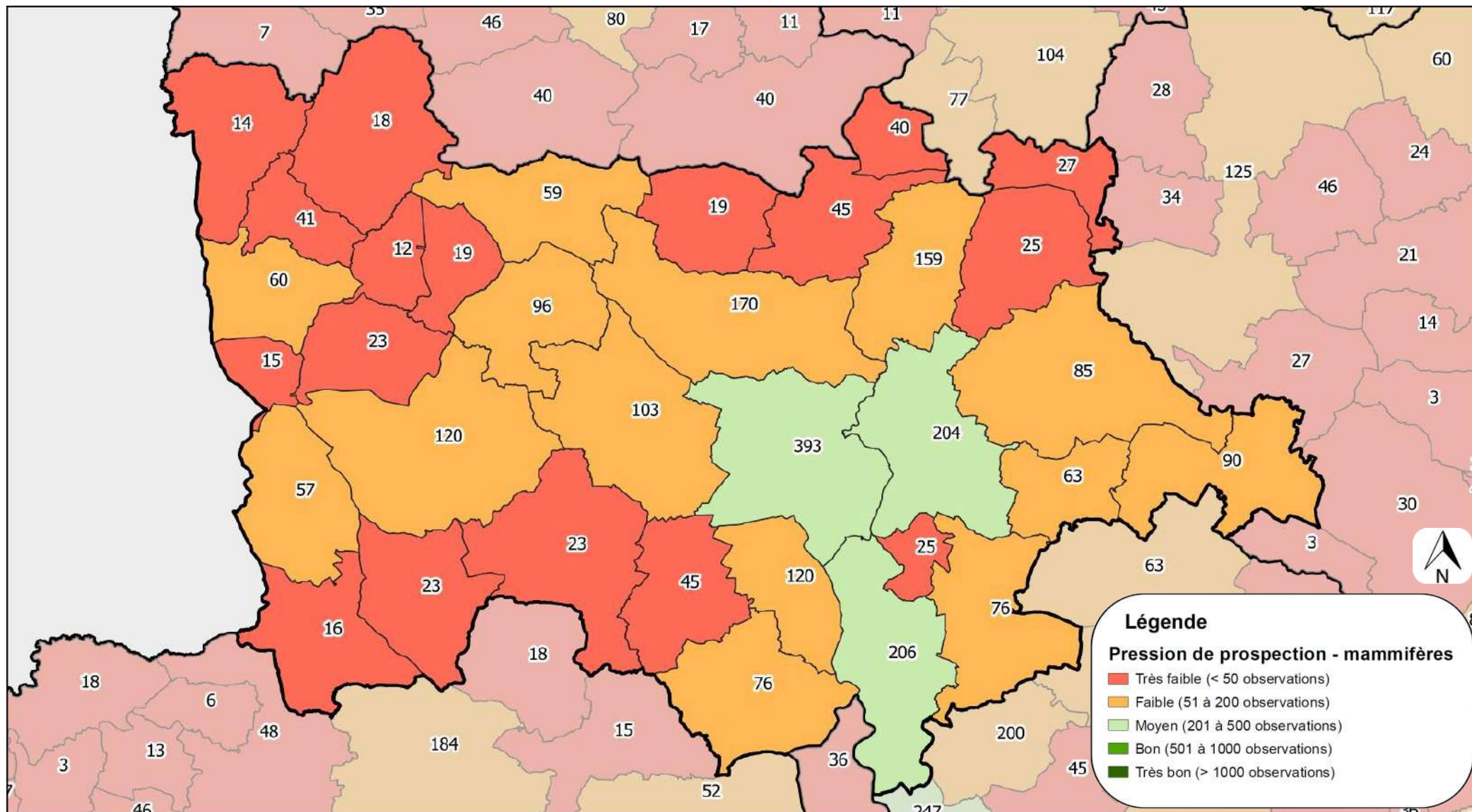
Avifaune liée au bâti

Le territoire de Laval Agglomération étant très urbanisé, une avifaune liée aux bâti est relativement présente. On retrouve ainsi des oiseaux pouvant utiliser de nombreux bâtiments pour la nidification tels que les églises, les granges ou encore les anfractuosités des immeubles ou maisons. C'est le cas du **Martinet noir** *Apus apus*, de l'**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*), du **Rougequeue noir** (*Phoenicurus ochruro*) et du **Moineau domestique** (*Passer domesticus*).

biodiversité

Les mammifères : nombre d'observations

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

A l'échelle du territoire, la pression de prospection est très faible à moyenne.

Seules 3 communes ont une pression de prospection considérée moyenne. Il s'agit de Entrammes, Laval et Bonchamp-Lès-Laval avec respectivement 206, 393 et 204 observations.

14 communes ont une pression de prospection faible et 17 ont une pression de prospection très faible. La commune possédant le moins de données est Port-Brillet avec seulement 12 données.

Un effort de prospection serait à mettre en place par l'intermédiaire d'inventaires ciblés sur les mammifères.

L'ESSENTIEL

- Le niveau de prospection est très faible à moyen sur l'ensemble de l'agglomération.

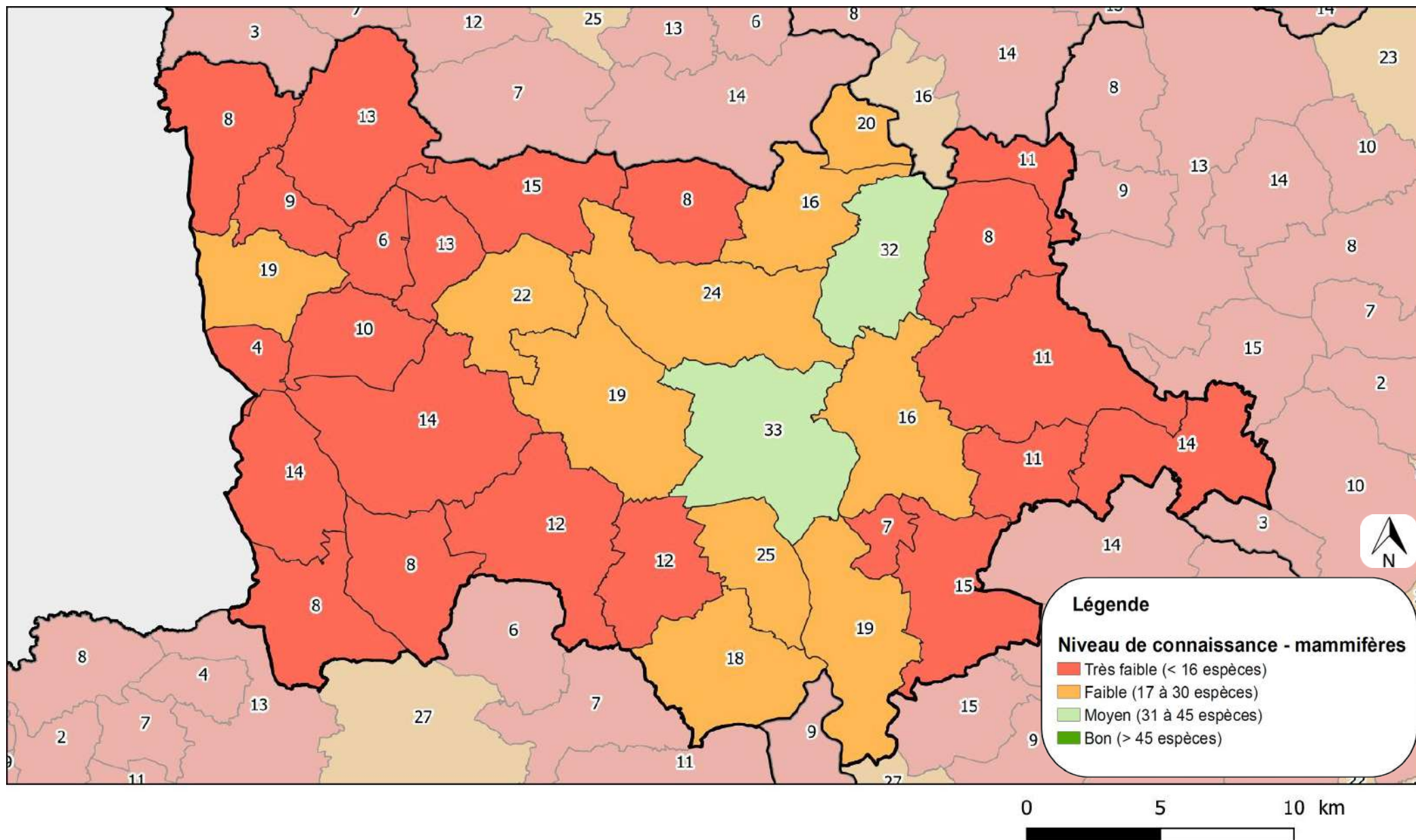


Chevreuil européen – *Capreolus capreolus*

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères : nombre d'espèces



biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables pour les mammifères

En Mayenne, 60 espèces de mammifères sont connues, dont 19 de chauves-souris, toutes protégées à l'échelle nationale. 49 espèces de mammifères ont été recensées sur l'intercommunalité, dont 17 chauves-souris.

Le niveau de connaissance sur les mammifères sur Laval Agglo varie de très faible pour 22 communes, faible pour 10 communes et moyen pour 2 communes. Les communes les plus connues sont Laval et Louverné avec respectivement 32 et 33 espèces inventoriées.

Les chauves-souris

14 des 17 espèces de chauves-souris inventoriées sur le territoire sont patrimoniales. Les chauves-souris jouent un rôle primordial dans la régulation des insectes, notamment des ravageurs pour l'agriculture et la sylviculture.

Certaines espèces sont liées aux arbres, gîtant dans des cavités, comme la **Noctule commune** *Nyctalus noctula*, le **Murin de Bechstein** *Myotis bechsteinii* et la **Barbastelle d'Europe** *Barbastella barbastellus*.

D'autres espèces sont liées aux bâtiments, se logeant dans de vastes combles (**Grand Murin** *Myotis myotis*, **Grand Rhinolophe** *Rhinolophus ferrumequinum*, **Murin à oreilles échancrées** *Myotis emarginatus*,...) ou dans de plus petits interstices (**Pipistrelle commune** *Pipistrellus pipistrellus*, **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus*,...). Des églises et d'autres bâtiments anciens accueillent des chauves-souris sur le territoire. Également, des sites d'hibernation sont connus dans les caves et sous-sols..



Loutre d'Europe – *Lutra lutra*

Les mammifères remarquables

- La **Loutre d'Europe** *Lutra lutra*, espèce protégée nationalement, inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitat Faune Flore et classée « Quasi Menacée » à l'échelle régionale, a été contactée dans 14 communes, souvent grâce aux indices qu'elle laisse sur son passage. C'est une espèce vivant dans les cours d'eau bien oxygénés et riche en poissons et peu pollués. La restauration de certains cours d'eau et l'arrêt de la chasse de cette espèce ont favorisé sa re-colonisation à l'échelle nationale.

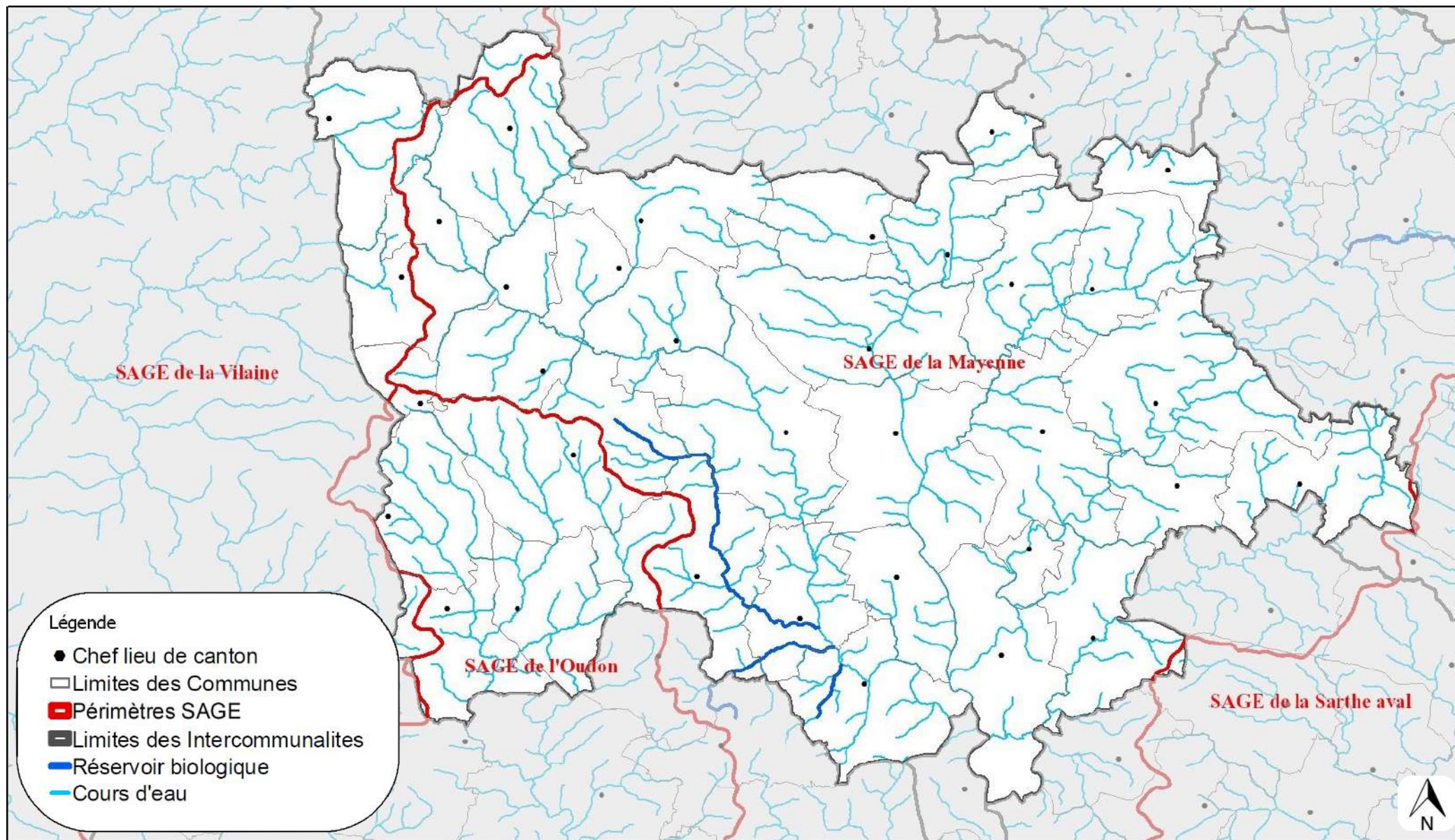
- Le **Castor d'Europe** *Castor fiber* vit dans les cours d'eau assez grands comme la Mayenne, dont la ripisylve est bien développée et où il peut trouver de la quiétude. Il a été recensé sur 4 communes de l'agglomération.

- L'**Hermine** *Mustela erminea* est un mustélide dont les effectifs ont chuté depuis les années 60 suite à la disparition des haies, à l'intensification agricole et à la fragmentation des habitats. Sur l'agglomération, elle a été recensée sur 2 communes : Loiron-Ruillé et Saint-Jean-sur-Mayenne.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les poissons et les cours d'eau patrimoniaux



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

La quantité de données sur la faune piscicole est très faible sur l'intercommunalité. Les réservoirs biologiques du SDAGE ont été définis par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, art. L214-17 du Code de l'Environnement). Ces tronçons ont été identifiés car ils jouent un rôle nécessaire au maintien ou à l'atteinte d'un bon état écologique du cours d'eau et sont nécessaires à la préservation d'espèces de poissons patrimoniaux.

A l'échelle de l'intercommunalité, seules 7 espèces de poissons ont été renseignées, dont le **Brochet** *Esox lucius*. Ce dernier est protégé à l'échelle nationale et classé Vulnérable sur la Liste rouge régionale. Des frayères sont présentes sur le bassin du Vicoin, plus précisément sur les queues d'étangs sur les ruisseaux Le Galoi, le Poncé et la Pallardière.

La **Truite fario** *Salmo trutta*, également protégée au niveau national et classée Vulnérable sur la Liste rouge régionale, se trouve sur les ruisseaux Le Galoi, Le Poncé et La Paillardière avec des frayères potentielles.

L'ESSENTIEL

- Peu de données de poissons
- 2 espèces patrimoniales : le Brochet et la Truite fario

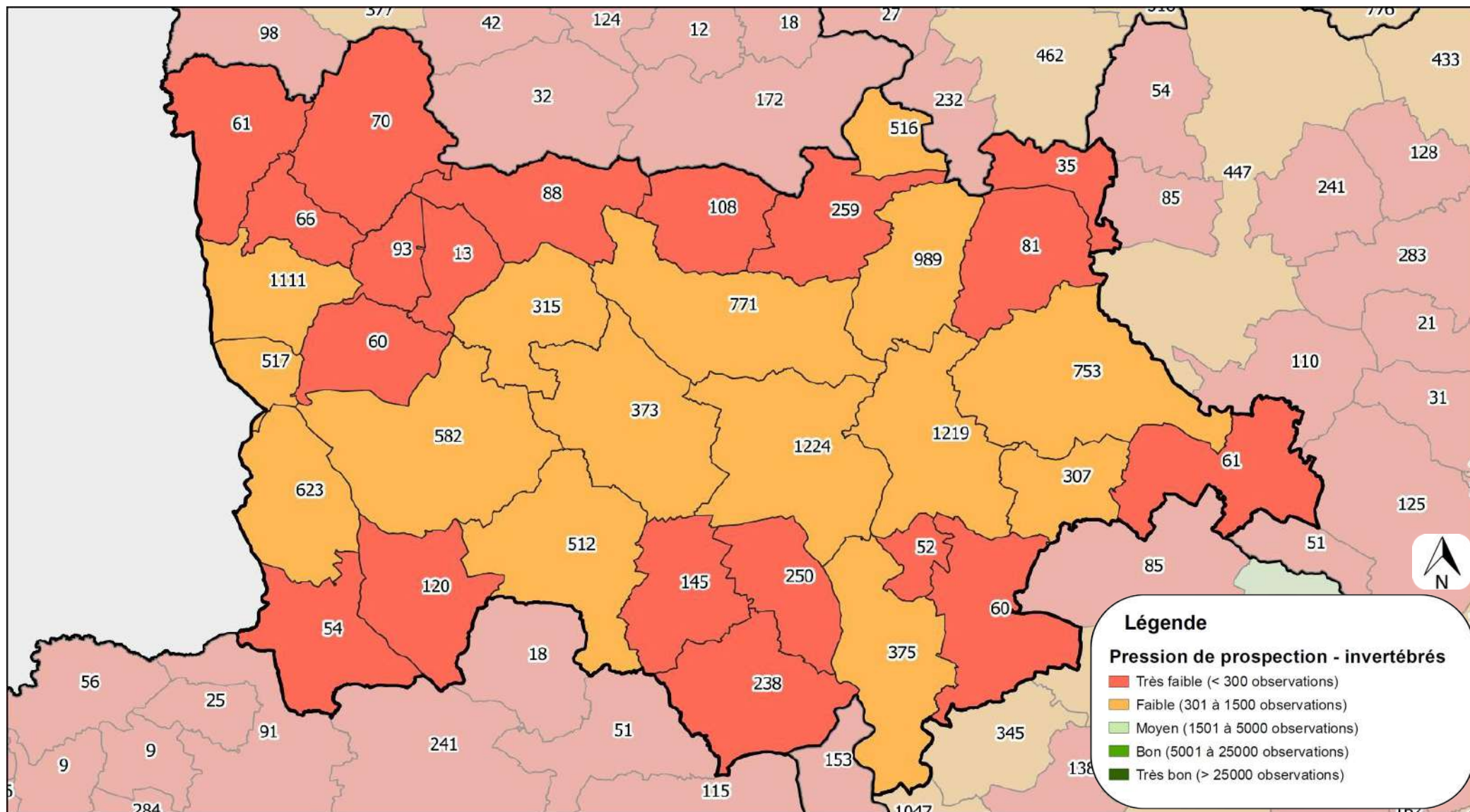


Brochet – *Esox lucius*

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés : nombre d'observations



0 5 10 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

En ce qui concerne les invertébrés, le territoire de Laval Agglomération est faiblement prospecté sur 15 communes, et très faiblement prospecté sur 19 communes. Cela traduit un manque important de données et d'informations sur les invertébrés à l'échelle de la communauté de communes.

La commune recensant le plus de données (1219) est Bonchamp-lès-Laval.

La commune recensant le moins de données (13) est Olivet.

Des inventaires spécifiques sur les différents groupes taxonomiques que comprend les invertébrés (libellules, papillons, criquets, sauterelles, syrphes, araignées, etc ...) seraient à réaliser afin de combler ce manque de connaissance.

L'ESSENTIEL

- L'ensemble du territoire est largement sous-prospecté avec 19 communes ayant une pression de prospection très faible.
- 15 communes ont une pression de prospection faible.



Bourdon – *Bombus sp*



Tabac d'Espagne – *Argynnis paphia*

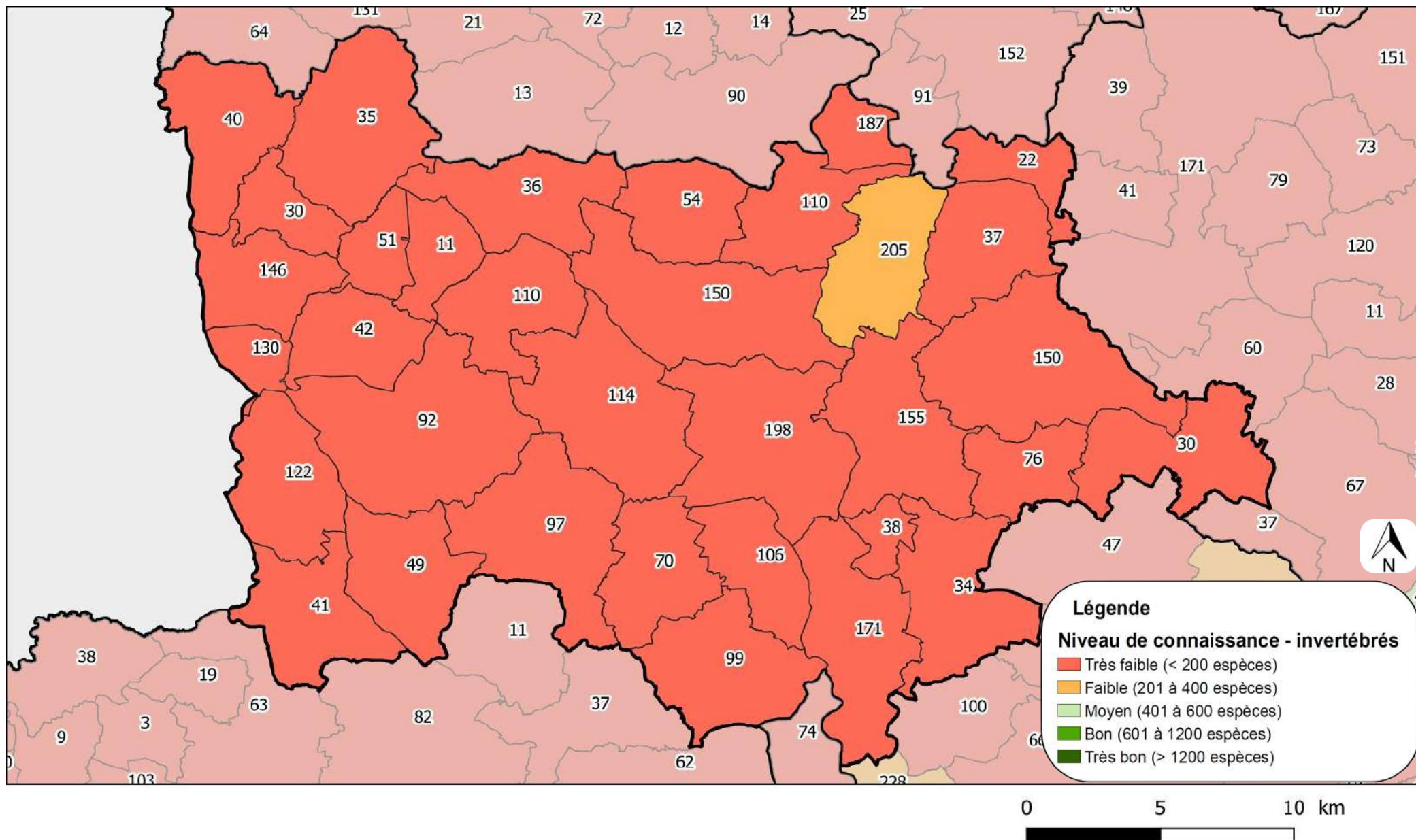


Grand Paon de Nuit – *Saturnia pyri*

biodiversité

Les invertébrés : nombre d'espèces

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Le groupe taxonomique des invertébrés est le plus riche mais également le plus complexe, puisqu'il regroupe de nombreux super-ordres tels que les libellules, les papillons de jour et les criquets et sauterelles qui sont des groupes relativement bien connus et prospectés. Ces trois groupes comptabilisent environ 170 espèces en Mayenne. Cela regroupe également des groupes taxonomiques moins étudiés et avec beaucoup plus d'espèces : araignées, diptères (syrphes), coléoptères (longicornes, carabes, cétoines...), papillons de nuits (plus de 500 espèces), hyménoptères (abeilles, guêpes, fourmis...), gastéropodes, etc.

Le niveau de connaissance global à l'échelle de l'intercommunalité est en grande partie très faible avec moins de 200 espèces connues pour 33 communes. La commune recensant le plus d'espèces est Louverné, avec 205 espèces d'invertébrés connues, comprenant, pour la plupart, des libellules et des papillons.

L'ESSENTIEL

- La commune recensant le plus d'espèces connues est Louverné, avec 205 espèces, ce qui reste faible.
- 33 communes ont un niveau de connaissance très faible.



Lucine (*Hamearis lucina*)



Cétoine variable (*Gnorimus variabilis*)



Anasimyia lineata

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 39 espèces qui sont jugées patrimoniale par leur statut de protection, leur classement dans les listes rouges régionale et/ou nationale et leur statut de déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire. Cela signifie que leur présence peut justifier le classement du lieu d'observation en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Une partie des espèces sont présentées brièvement ci-dessous, en les regroupant selon leurs habitats.

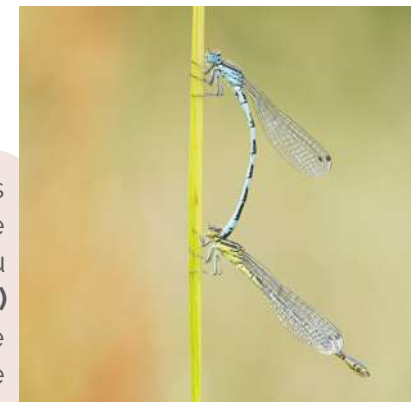
Les zones humides et bords de cours d'eau

Les zones humides forment des zones indispensables à la reproduction de certaines espèces, telles que les libellules dont les larves se développent dans l'eau. Sur le territoire de l'agglomération, on recense plusieurs espèces de libellules remarquables. L'**Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)**, protégé nationalement, est lié aux cours d'eau bien oxygénés et ensoleillés. Il a été recensé sur 12 communes. Les larves de **Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)** se développent dans les débris végétaux qui s'accumulent entre les racines immergées des arbres présents sur la rive des zones calmes des rivières et des fleuves. On peut trouver l'espèce également en milieu stagnant. Elle a été observée sur 4 communes et est protégée en France. L'**Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*)**, quant à lui, est classé En danger critique sur la Liste rouge régionale. Cette petite libellule affectionne les eaux stagnantes bien ensoleillées composées d'importants herbiers aquatiques. Les dernières observations de cette espèce sur l'agglomération datent de 2001 et 2012 pour les communes de Loiron-Ruillé et Montflours. Enfin, le **Gomphe semblable (*Gomphus similimus*)** fréquente les grands cours d'eau et leurs annexes aux fonds sablonneux à graveleux. La dernière observation de cette espèce, classé Quasi-menacée sur la Liste rouge Française, date de 2013 à Saint-Berthevin.

Outre les libellules, de nombreux autres invertébrés fréquentent les zones humides. C'est notamment le cas du **Conocéphale des Roseaux (*Conocephalus dorsalis*)**, une sauterelle peu commune en Mayenne et associée aux prairies humides à hautes herbes.

Dans les cours d'eau et étangs, on note également la présence de moules d'eau douce classées vulnérables sur la liste rouge nationale : l'**Anodonte des étangs (*Anodonta cygnea*)** et l'**Anodonte des rivières (*Anodonta anatina*)**. Elles sont menacées par la dégradation de leurs habitats et de la qualité de l'eau et l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes concurrentes.

Il est donc indispensable de protéger la variété de zones humides (mares, étangs, tourbières, marais, cours d'eau, etc ...) afin de préserver la biodiversité inféodée à ces milieux.



Agrion de Mercure



Conocéphale des Roseaux



Anodonta cygnea

biodiversité

DU TERRITOIRE

Prairies, pelouses et coteaux secs

La diversité de milieux qu'offrent les prairies, pelouses et coteaux secs permettent d'accueillir une biodiversité riche en invertébrés. Plusieurs espèces d'insectes remarquables liées à ces milieux ont été recensées sur le territoire de Laval Agglomération :

- L'**Azuré du serpolet (*Phengaris arion*)** est un petit papillon bleu, dont le développement larvaire implique obligatoirement une plante hôte unique, l'Origan (*Origanum vulgare*) et des fourmis du genre *Myrmica ssp.* On retrouve cette espèce sur les milieux relativement ouverts et thermophiles, soumis à une gestion régulière. Protégée au niveau national, l'espèce est présente notamment sur les bords de routes où l'Origan pousse abondamment.
- La **Lucine (*Hamearis lucina*)** est un petit papillon qui fréquente les milieux secs arbustifs et arborés en bordure de pelouses calcaires. L'espèce est classée comme en danger sur la liste rouge régionale.
- **Merodon trochantericus** est un diptère (mouche) de la famille des syrphes. Cette espèce classée déterminante de ZNIEFF est associée à la Scille d'automne (*Prospero autumnale*), une plante qui pousse sur les pelouses et coteaux secs schisteux. L'unique station connue en Mayenne de l'espèce est située sur un bord de route à Louvigné.



Azuré du Serpolet



Merodon trochantericus



Grand Capricorne

Bocage et forêt

La présence de massif forestiers et de haies constituées de vieux arbres et de trognons sont indispensables au développement de certains insectes, notamment de coléoptères. Ainsi, sur le territoire de l'agglomération on recense notamment le **Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)**, espèce protégée inféodée aux vieux arbres et la **Cétoine variable (*Gnorimus variabilis*)** dont les larves se développent dans le terreau des arbres creux.

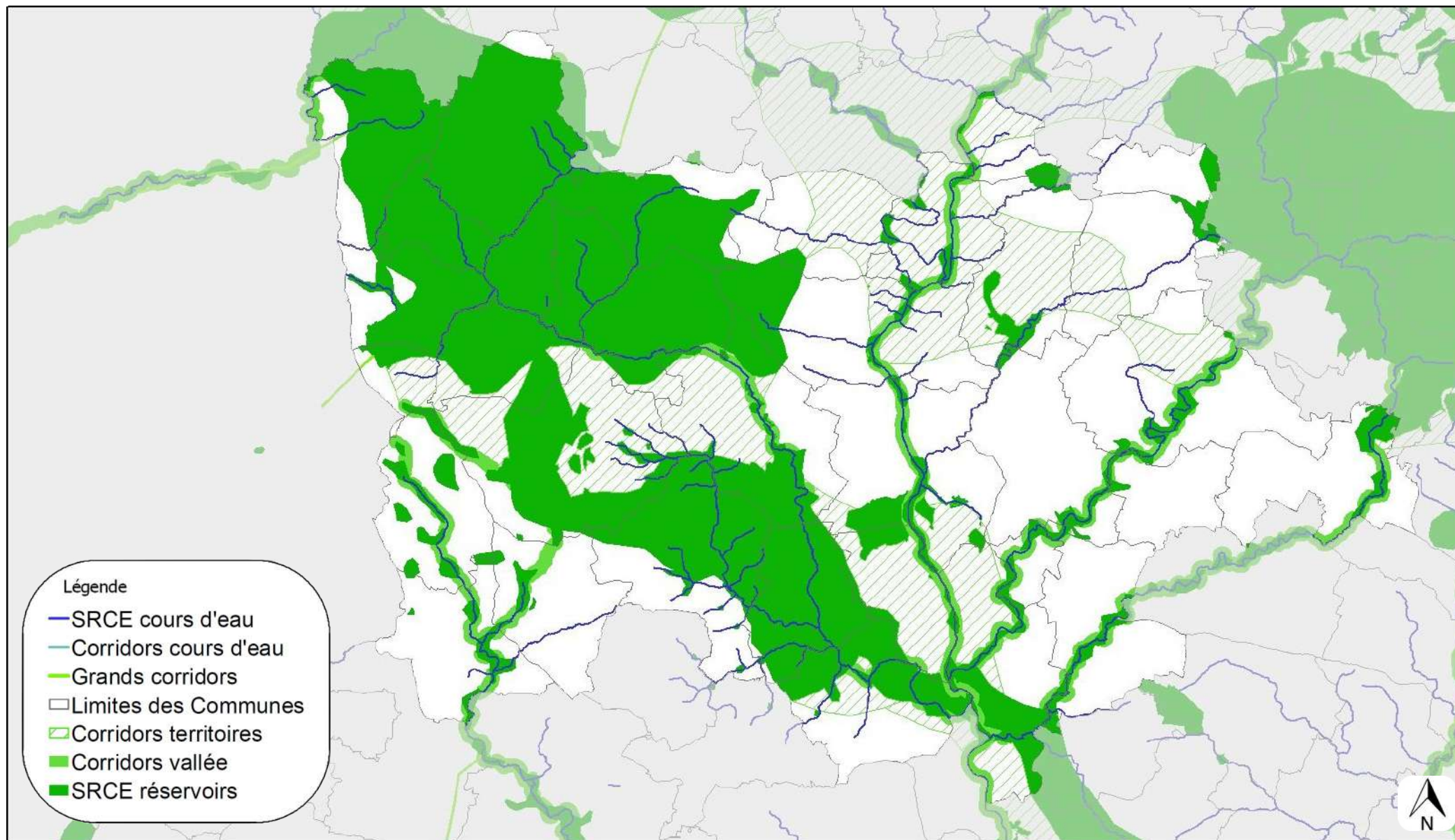
D'autres coléoptères déterminants de ZNIEFF sont également présents dans les boisements de Laval Agglo : le **Cychre cristallisé (*Cychrus attenuatus*)**, associé aux forêts de hêtres ou de conifères ; le **Calosome sycophante (*Calosoma sycophanta*)**, associé aux bois de chênes ou de pins.

Chez les papillons, le **Thécle de l'Orme (*Satyrion w-album*)** est un papillon étroitement lié à l'orme, et dont les effectifs ont décliné suite à la Graphiose impactant ces arbres. Il a été contacté une fois sur Argentré.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) des Pays de la Loire a été adopté en 2015 après son approbation par le conseil régional. Ce document présente les grandes orientations et caractéristiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, c'est à dire, de « Trames Verte et Bleue ». Ce document a vocation à servir de socle pour la définition des continuités écologiques aux échelles locales et doit être pris en compte dans les différents documents de planification (Schémas de Cohérence Territoriale, Plan locaux d'Urbanisme). Le SRCE a été remplacé par le SRADDET des Pays de la Loire (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Ce nouveau document intègre le volet des continuités écologiques ciblé par le SRCE mais également les orientations stratégiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et d'environnement. Ce nouveau document a pour ambition de poser les bases d'un projet de territoire transversal et de fixer les grandes orientations d'aménagement du territoire régional à l'horizon 2050.

31 % du territoire régional est classé en réservoirs de biodiversité et corridors écologiques qui constituent la « Trame Verte et Bleue » (TVB) des Pays de la Loire et peuvent être décomposés en 3 sous trames : boisée, bocagère et milieux humides. Un même réservoir peut appartenir à plusieurs sous-trames. Les données du SRCE sont pertinentes à l'échelle régionale, la carte à l'échelle de Laval Agglo est donnée à titre indicatif et ne se substitue pas d'une carte plus fine à l'échelle communale ou intercommunale.

Sur Laval Agglo, 37 % du territoire est identifié en réservoir du SRCE. Il s'agit essentiellement de réservoirs liés aux boisements, au bocage, aux zones humides et aux vallées de cours d'eau.

Les principaux réservoirs identifiés sont le bocage du Pays de Loiron (11 500 ha) et le bocage de la vallée du Vicoin et de la Mayenne (6750 ha).

L'ESSENTIEL

- 37 % du territoire identifié en réservoir de biodiversité
- Bocage, boisements, zones humides et vallées de cours d'eau classés en réservoirs

Trame verte et bleue : concept qui vise la prise en compte du monde vivant et de ses dynamiques dans l'aménagement du territoire, en identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors permettant aux espèces végétales et animales d'accomplir leur cycle de vie et leurs déplacements au sein du territoire.

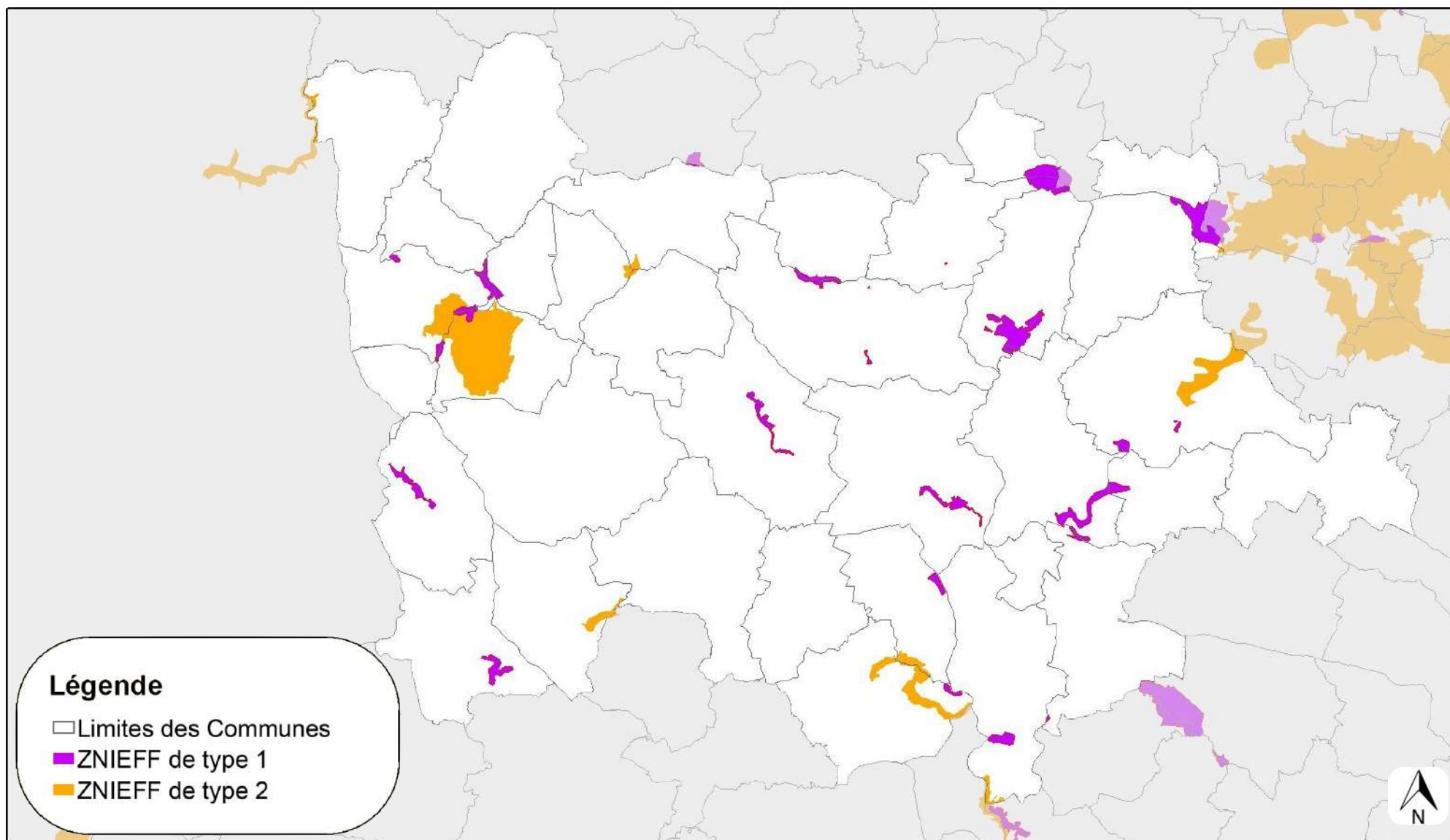
Réservoir de biodiversité : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité

zonages nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique,
Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Laval Agglo possède 24 ZNIEFF de type I sur une surface de 857 ha et 8 ZNIEFF de type II sur une surface de 1 288 ha.

Les ZNIEFF de type I concernent plusieurs types d'habitats : les carrières (7 ZNIEFF), les boisements (2 ZNIEFF), les étangs (6 ZNIEFF), les tourbières et zones humides (3 ZNIEFF), les coteaux et vallées de cours d'eau (6 ZNIEFF) et les grottes (2 ZNIEFF).

Les ZNIEFF de type II concernent également différents milieux :

- les boisements : Bois des Gravelle (805 ha à La Brûlatte et Saint-Pierre-la-Cour),
- les étangs : le Lac de Haute Vilaine (25 ha à Bourgon), l'étang de Montjean (43 ha à Montjean et Ahuillé) et l'étang d'Olivet (29ha à Olivet, Saint-Ouën-des-Toits et le Genest-Saint-Isle)
- les vallées de cours d'eau : la Mayenne (22 ha à Entrammes), la Jouanne (173 ha à Argentré) et le Vicoïn (185 ha à Nuillé-sur-Vicoïn et l'Huisserie),
- le bocage : une petite partie (3,7 ha) de la ZNIEFF de bocage à Pique-prune de Montsûrs à Sillé-le-Guillaume est présente sur la commune de Châlons-du-Maine.

L'ESSENTIEL

- 24 ZNIEFF de type I, 857 ha
- 8 ZNIEFF de type II, 1 288 ha

Surface des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Nombre ZNIEFF de type I	Surface (ha)	% de la superficie de l'EPCI	Nombre ZNIEFF de type II	Surface (ha)	% de la superficie de l'EPCI
Ahuillé				1	1,29	0,04 %
Argentré	2	22,43	0,60 %	1	173,53	4,68 %
Beaulieu-sur-Oudon	1	44,37	2,19 %			
Bonchamp-lès-Laval	3	84,45	3,07 %			
Bourgon				1	24,94	1,17 %
Châlons-du-Maine	1	104,05	10,57 %	1	3,73	0,38 %
Changé	3	26,91	0,75 %			
Entrammes	2	33,45	1,25 %	1	22,42	0,84 %
L'Huisserie	1	18,49	1,22 %	1	33,38	2,21 %
La Brûlatte	2	23,33	1,50 %	1	663,50	42,66 %
La Chapelle-Anthenaise	1	9,13	0,45 %			
La Gravelle	1	0,02	0,00 %	1	0,02	0,00 %
Launay-Villiers	2	6,66	0,71 %			
Laval	1	46,59	1,36 %			
Le Genest-Saint-Isle				1	5,16	0,27 %
Louverné	2	139,25	6,71 %			
Louvigné	1	22,98	1,81 %			
Montflours	1	48,24	6,04 %			
Montjean				1	41,98	2,09 %
Nuillé-sur-Vicoïn	1	10,97	0,45 %	1	152,38	6,32 %
Olivet				1	11,76	1,19 %
Parné-sur-Roc	3	7,49	0,31 %			
Port-Brillet	1	23,08	2,81 %			
Saint-Berthevin	1	40,72	1,27 %			
Saint-Cyr-le-Gravelais	1	40,84	2,00 %			
Saint-Germain-le-Fouilloux	1	17,28	1,10 %			
Saint-Jean-sur-Mayenne	2	45,14	2,50 %			
Saint-Ouën-des-Toits	1	2,82	0,13 %	1	11,72	0,55 %
Saint-Pierre-la-Cour	4	38,32	2,39 %	1	142,27	8,86 %
Laval Agglo	24	857,01	1,23 %	8	1288,08	1,85 %

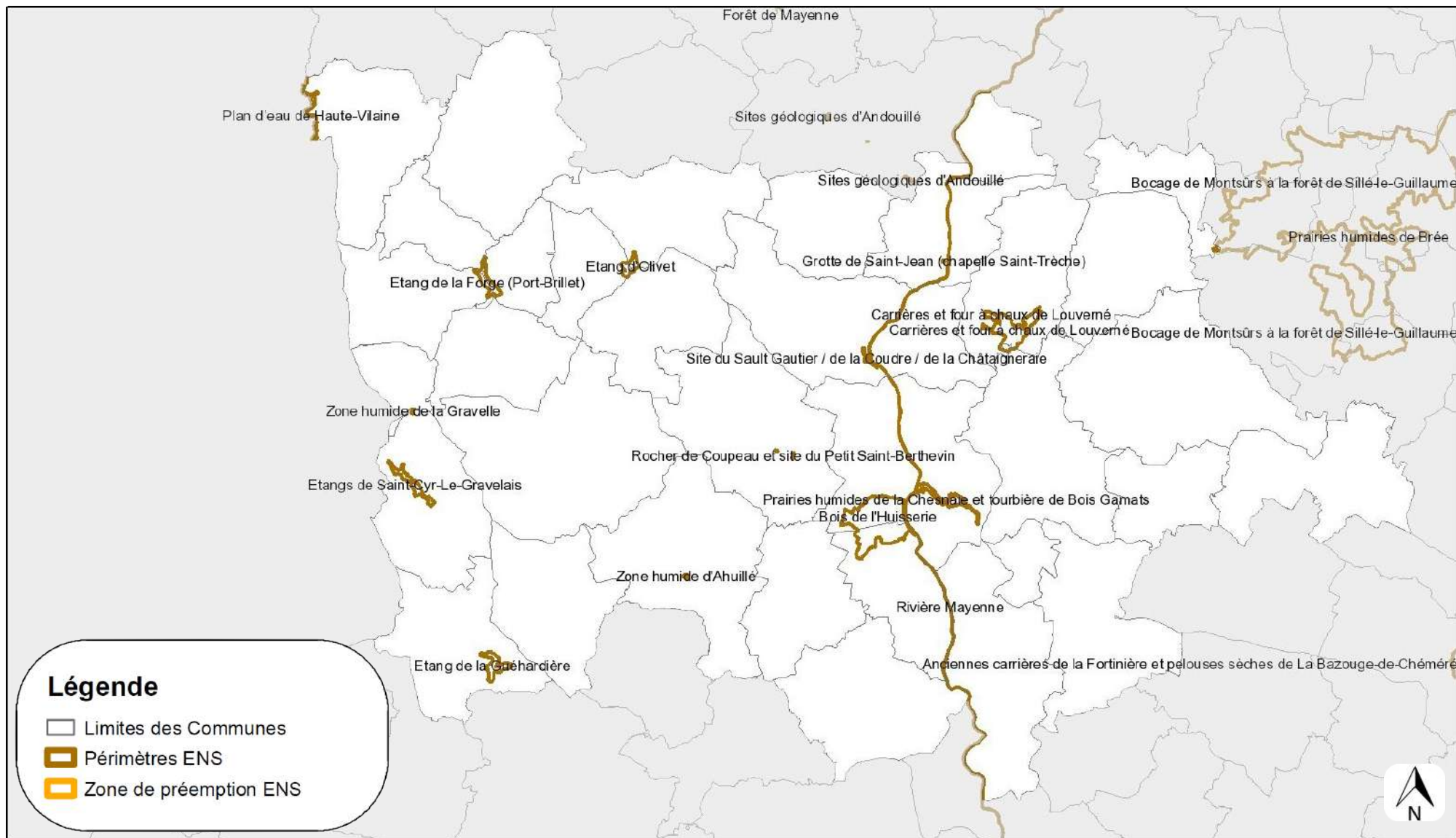
Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

zonages nature

DU TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Le territoire de Laval Agglo compte 15 Espaces Naturels Sensibles (ENS). Plusieurs milieux sont concernés par des ENS sur le territoire :

- 5 étangs déjà identifiés en ZNIEFF, dont 1 public (Haute-Vilaine)
- 3 zones humides et tourbières : les prairies humides de la Chesnaie et la tourbière de Bois Gamats (Laval), classées en ZNIEFF, la zone humide d'Ahuillé (publique) et la zone humide de la Gravelle (publique),
- 1 boisement : le bois de l'Huisserie (publique),
- 1 carrière : la carrière et four à chaux de Louverné classé en ZNIEFF,
- 1 cours d'eau : la Mayenne sur toute sa longueur,
- 3 sites d'intérêt géologique : la Grotte de Saint-Jean (Saint-Jean-sur-Mayenne), le site du Sault Gautier, de la Coudre, de la Châtaigneraie (Changé) et le Rocher de Coupeau et le site du Petit Saint-Berthevin (Saint-Berthevin),
- 1 site de bocage : le bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume classé en ZNIEFF (Châlons-du-Maine).



L'ESSENTIEL

- 15 ENS
- 12 d'intérêt écologique et 3 d'intérêt géologique

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) :

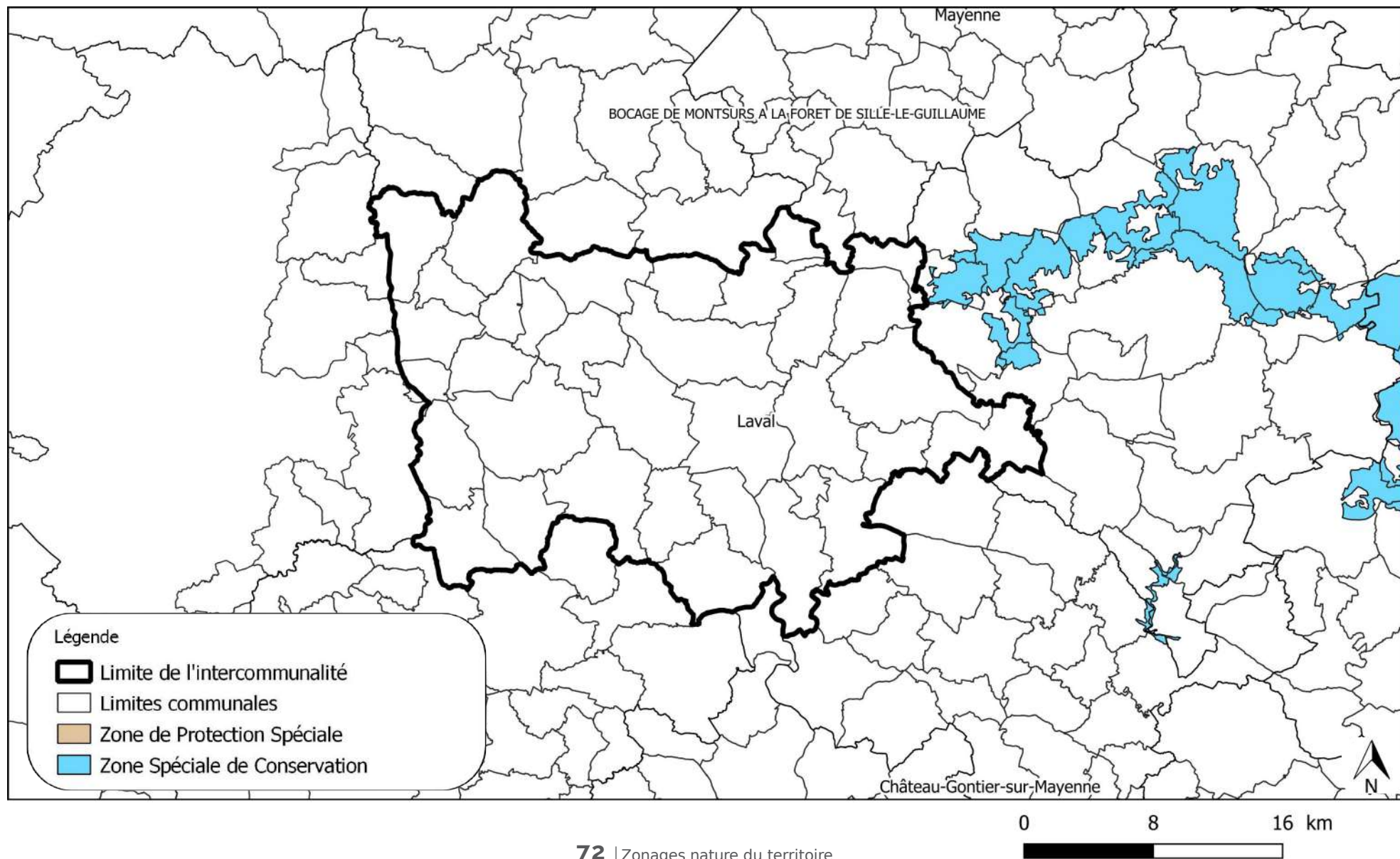
« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) »

Les ENS sont au cœur des politiques du Conseil Départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de milieux naturels.

zonages nature

DU TERRITOIRE

Natura 2000



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVAL AGGLOMÉRATION (53)

Le département de la Mayenne compte 3 sites Natura 2000 classées Zones Spéciales de Conservation (ZSC). 2 sites concernent des habitats de « Bocage à Pique-prune », un coléoptère saproxylique (consommateur de bois en décomposition) rare. Le troisième site concerne la Vallée de l'Erve caractérisée par des grottes favorables aux chauves-souris et des habitats rares de coteaux calcaires à orchidées. Il existe également une Zone de Protection Spéciales pour la préservation des oiseaux.

Un site Natura 2000 est présent en bordure du territoire de Laval Agglo : le Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume. D'une surface totale de 10 244 ha, 3,32 ha sont présents sur la commune de Châlons-du-Maine soit seulement 0,03 % du site Natura 2000.



Pique-prune (*Osmederma eremita*)

L'ESSENTIEL

- 1 site Natura 2000 en bordure
- 3,32 ha à Châlons-du-Maine

Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE¹ (plus connue sous le nom directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été introduites par la directive 92/43/CEE, (directive habitats-faune-flore) et présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent.

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Un territoire agricole marqué par la géologie et le relief

- 64 % du territoire à usage agricole. Agriculture dominée par les cultures (56 %) majoritairement de blés et maïs (36 %). Les prairies représentent 44 % des surfaces agricoles dont 33 % de prairies permanentes.
- Un bocage hétérogène sur le territoire, légèrement en dessous de la moyenne départementale. Des zones à forte densité sur le nord-ouest où le relief est marqué et le long de la vallée du Vicoin, et des zones plus ouvertes au sud-ouest et à l'est de Laval.
- Une géologie diversifiée avec notamment de la roche calcaire à l'origine de nombreuses activités humaines.
 - Cette diversité géologique est à l'origine de nombreux milieux naturels rares et remarquables : pelouses sèches, coteaux calcaires, grottes...
- Des espèces végétales et animales rares liées aux pelouses sèches, aux prairies et au bocage : papillons, criquets, oiseaux, reptiles, orchidées.
 - Des enjeux de gestion des coteaux dont la fermeture progressive menace la biodiversité patrimoniale



Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), présente en zone urbaine

Un enjeu de prise en compte de la biodiversité dans l'urbanisation

- Le territoire le plus urbanisé du département (9 % du territoire) dont la ville de Laval avec plus de 50 000 habitants soit plus de 40 % de la population de l'agglomération.
- Enjeux de prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement :
 - faune liée au bâti : oiseaux, chauves-souris
 - biodiversité des friches et des zones d'activités : orchidées, insectes...
 - préservation des corridors écologiques, dont le cours d'eau la Mayenne qui traverse Laval
 - gestion des espaces verts et dépendances routières,
 - réduction de la pollution lumineuse

synthèse des enjeux

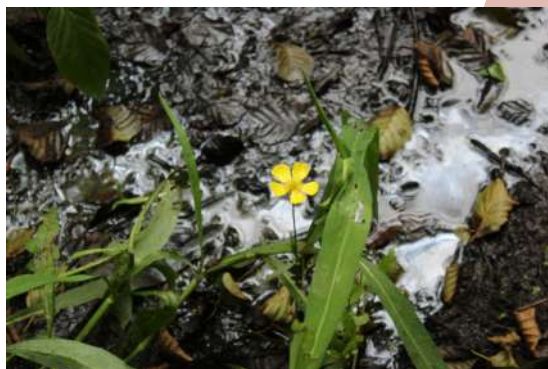
DU TERRITOIRE

Un territoire clairsemé de boisements

- Un des territoire les plus boisé du département avec 13,4 % du territoire boisé dont une majorité de boisements de feuillus.
 - Des boisements pour la plupart privés mais un boisement public : le bois de l'Huisserie.
 - Quelques données d'espèces rares liées aux boisements : insectes, chauves-souris, oiseaux.
- Un enjeu fort d'acquisition de connaissances sur ces milieux mal connus.



Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), espèce forestière



Grande douve (*Ranunculus lingua*), espèce liée aux étangs

Une grande diversité de milieux humides

- Un territoire marqué par la présence de nombreux grands étangs : intérêt majeur pour les oiseaux d'eau
 - Une très forte densité de mares (2,21 / km²) qui accueillent de belles populations d'amphibiens dont certaines espèces très rares en Mayenne.
 - Des cours d'eau qui abritent des espèces patrimoniales : libellules, Loutre d'Europe, poissons.
 - Des milieux humides ouverts (tourbières, prairies...) qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales.
- Un enjeu fort de gestion et de préservation des zones humides

Des connaissances sur la faune et la flore très lacunaires

- Un manque de connaissances très marqué sur l'ensemble du territoire excepté sur quelques petits sites
 - Une diversité d'habitats remarquables et donc de fortes potentialités de présence d'espèces patrimoniales.
- Un enjeu fort d'acquisition de connaissances sur la faune et la flore du territoire



Têchla de l'Orme (*Satyrium w-album*), espèce non revue sur Laval Agglo

Nos fournisseurs

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Aménagement du territoire



OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution lumineuse
2017

> Milieux naturels



État des masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 2011



Mares 2012
Haies 2009



Boisements
BD TOPO ® 2021

> Zonages nature



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2018

Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Kollect

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

> Bases de données partiellement moissonnées



Faune Maine



Faune Anjou

AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ANJOU



Base de données
GéoNature



Bases de données Calluna
et eColibry



Base de données
GéoNature

Nos partenaires

> Coordination régionale



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

> Coordination locale



> Rédacteurs

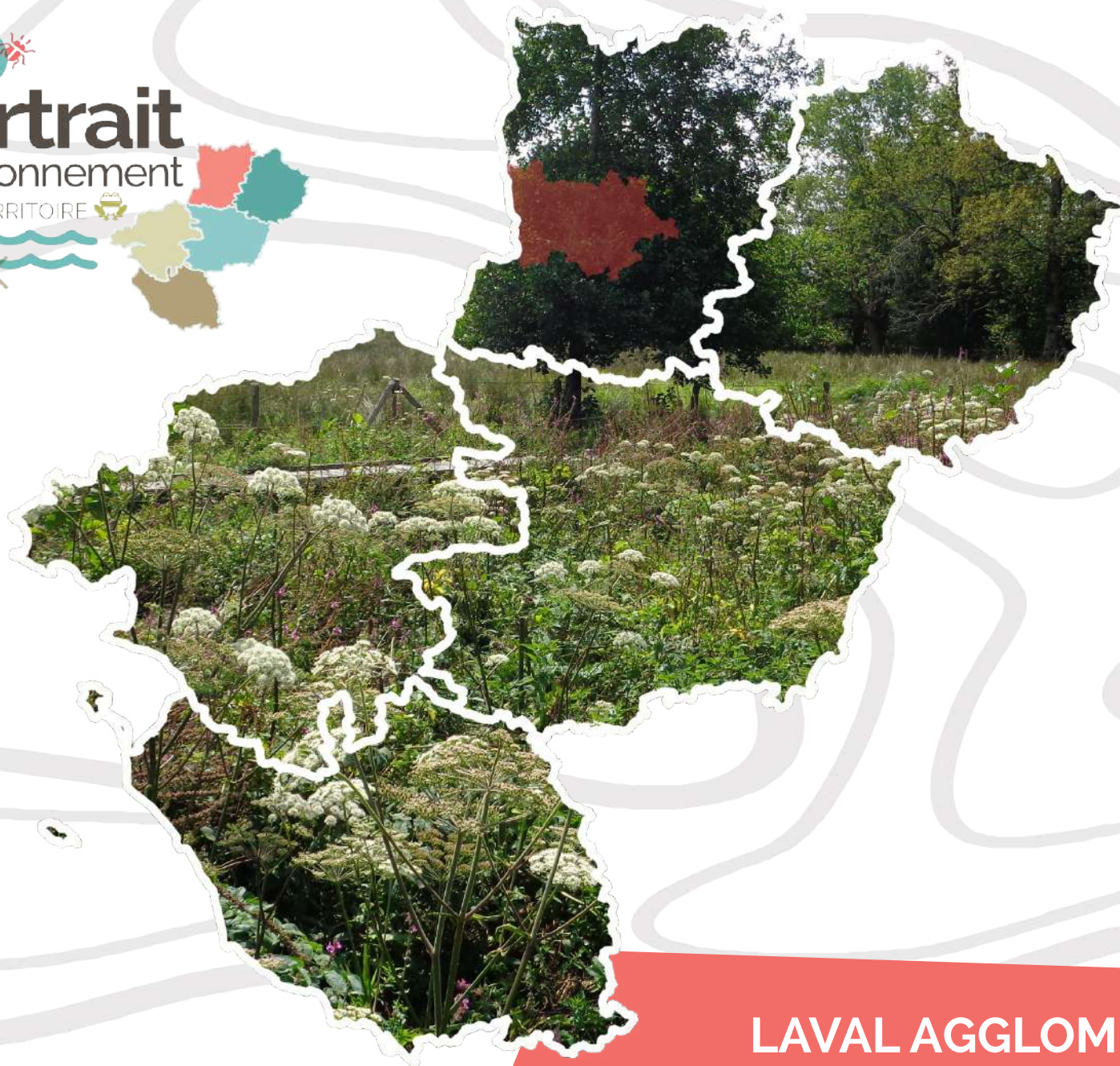


> Financeurs



> Collectif de contributeurs

Union Régionale des CPIE, Coordination régionale LPO, Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, Groupe d'étude des invertébrés armoricains, Conservatoire Botanique National de Brest, Bretagne Vivante, CPIE Mayenne – Bas-Maine, CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, CPIE Sèvre et Bocage, CPIE Logne et Grand lieu, CPIE Pays de Nantes, CPIE Loire Océane, CPIE Loire Anjou, LPO 72, LPO 49, LPO 44, LPO 85 et Mayenne Nature Environnement.



LAVAL AGGLOMÉRATION